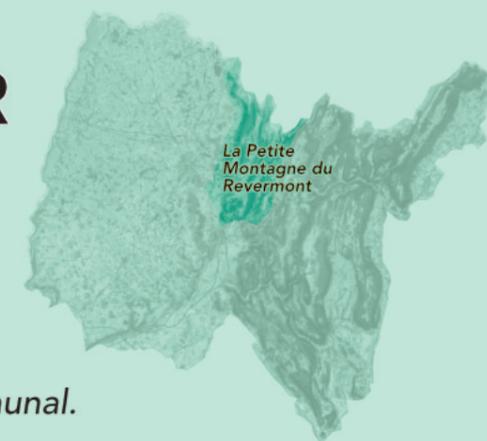




REQUALIFIER LE CŒUR DU VILLAGE

Réflexion sur la requalification du cœur du village, en s'appuyant sur les opportunités communales : les cheminements, la maison Musy, le cimetière, le lavoir, ses abords, la place du 19 mars 1962 et le local communal.

GRAND-CORENT (01)

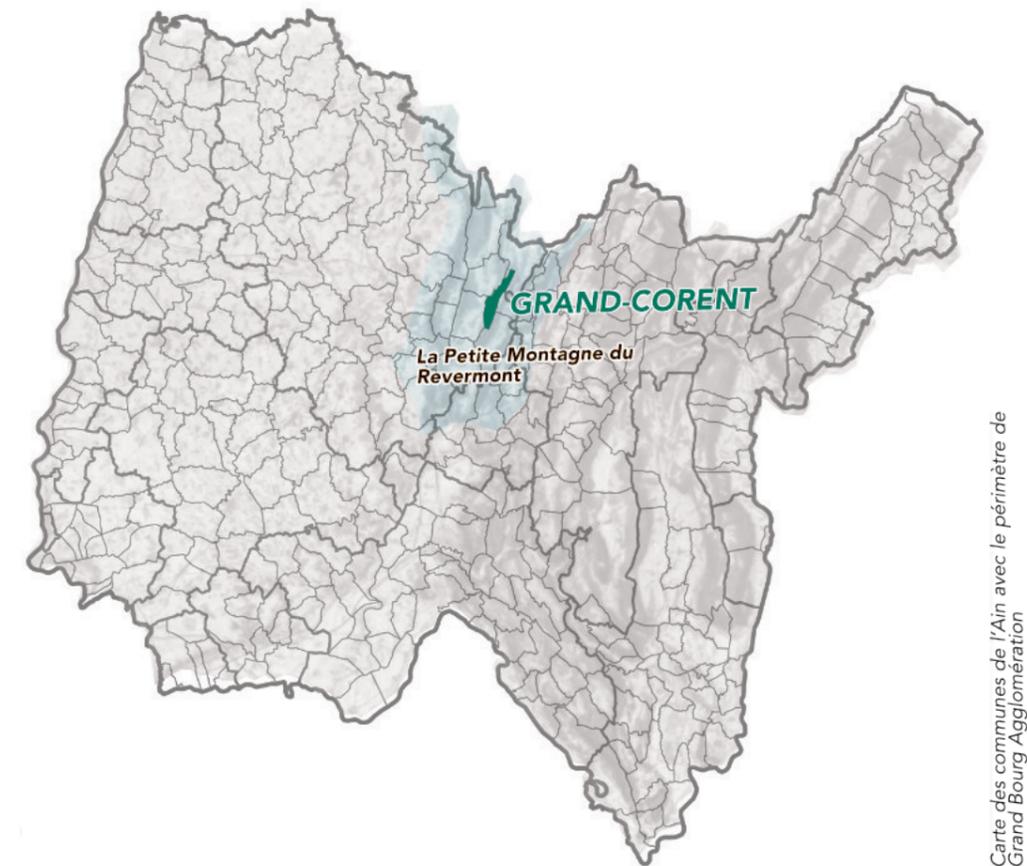


Présents lors de la présentation de l'étude du 04 avril 2024 :

RAQUIN Benjamin, maire de Grand-Corent
BISVAL Olivier, adjoint de Grand-Corent
FAVRE Hervé, adjoint de Grand-Corent
GUITTON CONTI Sandrine, conseillère de Grand-Corent
ANDRÉ Agnès, conseillère de Grand-Corent
ROGER Sandrine, conseillère de Grand-Corent
THORAL Michel, conseiller de Grand-Corent
VIGNON Pauline, architecte conseillère, CAUE de l'Ain

Présents lors de la présentation de l'étude du 30 avril 2024 :

RAQUIN Benjamin, maire de Grand-Corent
BISVAL Olivier, adjoint de Grand-Corent
FAVRE Hervé, adjoint de Grand-Corent
KAMINSKI Clément, conseiller de Grand-Corent
ROGER Sandrine, conseillère de Grand-Corent
JEAN-PAUL Collet, chargé de mission Village d'Avenir, Préfecture de l'Ain
VIGNON PAULINE, architecte conseillère, CAUE de l'Ain



Crédits

L'ensemble des droits des illustrations et photographies ont des droits réservés. Sauf mention contraire explicitée dans la légende, les illustrations et photographies ont des droits réservés au CAUE de l'Ain.

PRÉSENTATION DU CAUE DE L'AIN

PRÉSENTATION DU CAUE 01 DU CADRE

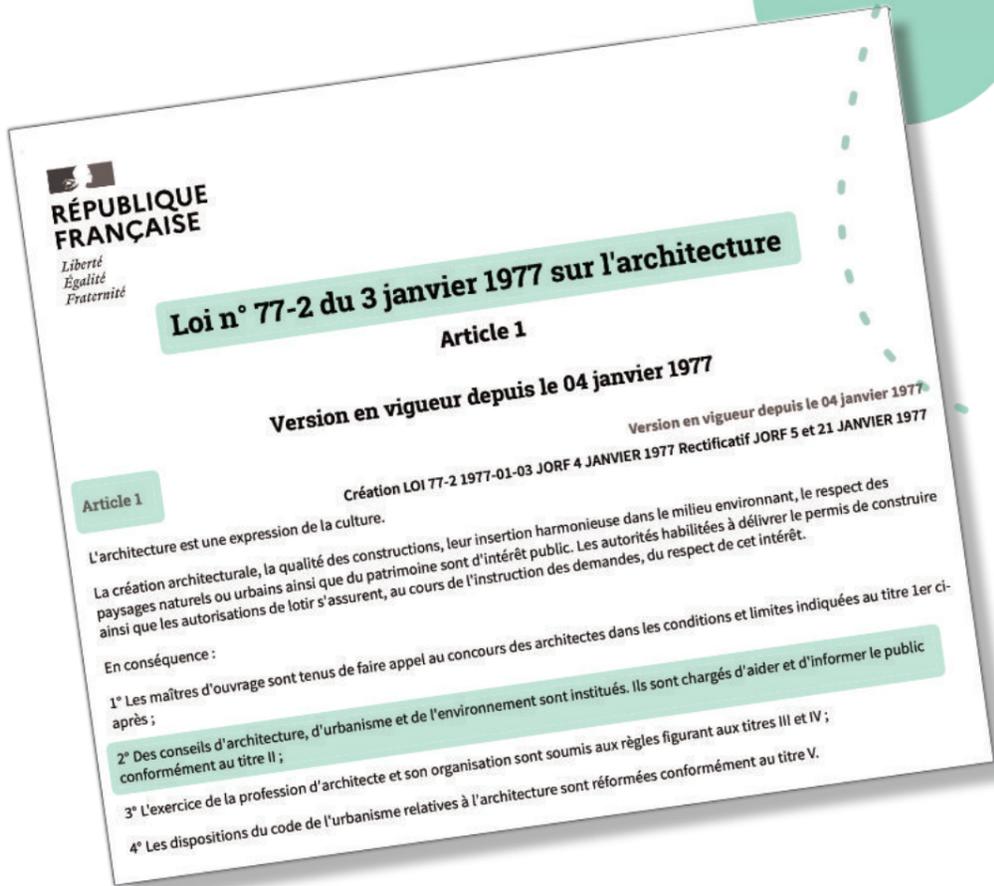
CAUE

Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, sont des organismes à l'échelon départemental de droit privé qui assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Le CAUE **n'effectue pas de missions de maîtrise d'oeuvre**. Conformément à ses statuts, il **accompagne** les élus dans la **définition des intentions en amont** du projet, conseille l'équipe municipale pour structurer et hiérarchiser durablement ses intentions et/ou son programme architectural, paysager ou urbain.

Aussi, il apporte un regard et une expertise pluridisciplinaire en matière de projet et joue le rôle de médiateur entre les différents acteurs du territoire. Enfin, il participe, avant la consultation des équipes de maîtrise d'oeuvre, à la rédaction du pré-programme et conseille la commune jusqu'au choix du lauréat.

Les conseils donnés définissent une méthode de travail, de participation ainsi que les démarches à suivre, une aide à la décision. Les principales informations contenues dans la fiche de visite seront rendues publiques sur le site internet du CAUE et dans notre rapport d'activités sauf opposition de votre part.



CONSEIL
aux collectivités
& aux particuliers

FORMATION
ciblée

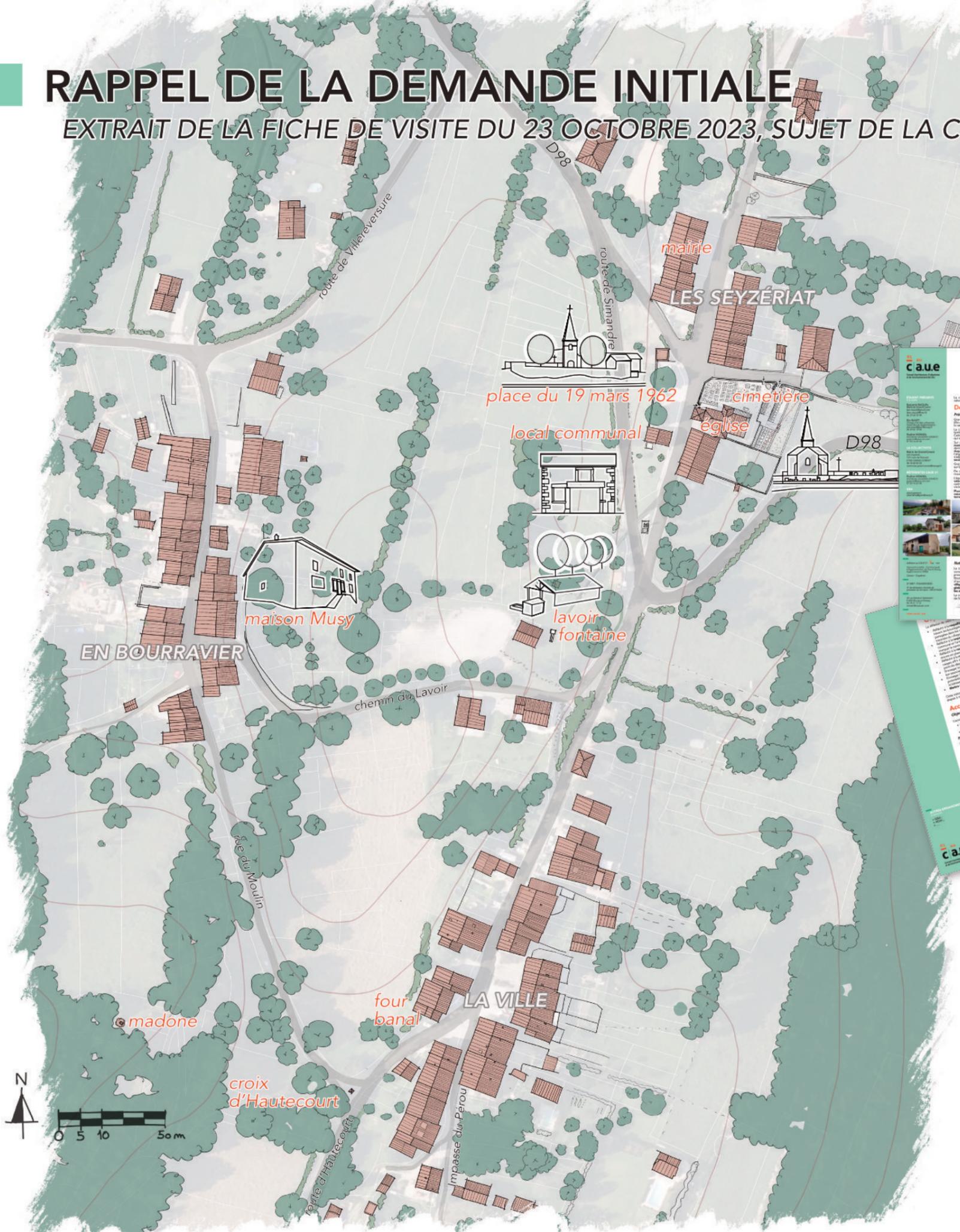
PEDAGOGIE
actions éducatives

SENSIBILISATION
publication, exposition,
journée de sensibilisation,
visite de site, parcours, etc.



RAPPEL DE LA DEMANDE INITIALE

EXTRAIT DE LA FICHE DE VISITE DU 23 OCTOBRE 2023, SUJET DE LA CONVENTION DE LA PRÉSENTE ÉTUDE



La commune a sollicité l'assistance et le conseil du CAUE de l'Ain, appuyée par le processus d'appel à projet via Grand-Bourg-Agglomération, afin d'accompagner la **réflexion sur le cœur de village** et ainsi à partir d'une **vision globale**, être en mesure de **hiérarchiser les actions à mener**. La commune s'inscrit dans une démarche de frugalité soutenable.



La réflexion du cœur de village a pour objectifs :

- Réfléchir à la **requalification des voies au cœur du village et assurer les continuités piétonnes** au travers des bouclages en cœur du village. **Sécuriser et clarifier** les configurations des **voies partagées** dans les concentrations bâties (voie, pied de façade, etc.), marquer l'entrée et la traversée du village ;
- Réfléchir à la **requalification de la place de l'Église** (réflexion impulsée par la réflexion du local communal et l'arrêt de bus sur la place de l'Église) : accueillir les nouveaux usages et assurer de marquer le centre ;
- Réfléchir à la **requalification/organisation du cimetière** (configurer les emplacements non encore en place, le jardin du souvenir, la possible végétalisation) ;
- Réfléchir à la **requalification de la place du lavoir** : assurer cheminement piétons, clarifier les usages, offrir des lieux de convivialité, garder le terrain de foot, des lieux de pique-nique, être le point des départs de randonnée, lieu de stationnement relais.
- Envisager la **réhabilitation et reconfiguration du local communal** en face de l'église : un lieu bar associatif, épicerie relais (réhabilitation thermique, programme à clarifier, etc.) ;
- Envisager la **réhabilitation et reconfiguration de la maison MUSY** pour en faire potentiellement un gîte (réhabilitation thermique, réfection toiture, restructuration complète de la bâtisse) ;
- **Mettre en valeur** le petit patrimoine ordinaire : fours banaux, calvaires, etc.

Cette vision globale avec ces diverses focales aidera la commune à la hiérarchisation des premières étapes à mettre en place.

L'accompagnement proposé vise à :

- Offrir une **vision d'ensemble, globale**, avec des focales sur les éléments qui font la qualité de ce cœur de village ;
- Focaliser sur des espaces à prioriser.

CAUE DE L'AIN
RAPPEL DE LA DEMANDE INITIALE

CONTEXTE

CONTEXTE PAYSAGER
CONTEXTE HISTORIQUE
IDENTITÉ DU CŒUR DE VILLAGE & QUALITÉ DU CADRE DE VIE



06

1 TRAVERSÉES DU CŒUR DU VILLAGE

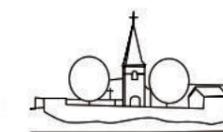
TRAVERSER LES QUARTIERS
HIÉRARCHISER LES VOIES
RÉFÉRENCES : IDENTITÉ DE CŒUR DE VILLAGE



11

2 PLACE DU 19 MARS 1962

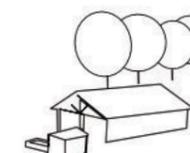
ÉTAT DES LIEUX
RECOMMANDATIONS & SCHÉMAS D'INTENTIONS



22

3 LAVOIR & SES ABORDS

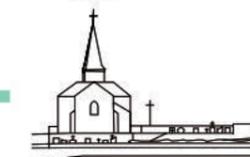
ÉTAT DES LIEUX & RECOMMANDATIONS
SCHÉMAS D'INTENTIONS & RÉFÉRENCES
RÉFÉRENCES



25

4 CIMETIÈRE

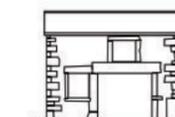
ÉTAT DES LIEUX
RECOMMANDATIONS & SCHÉMAS D'INTENTIONS
RÉFÉRENCES



30

5 LOCAL COMMUNAL

ÉTAT DES LIEUX
RECOMMANDATIONS & SCHÉMAS D'INTENTIONS
RÉFÉRENCES : BÂTI TRADITIONNEL DANS L'AIN, CONNAÎTRE POUR AGIR



34

6 MAISON MUSY

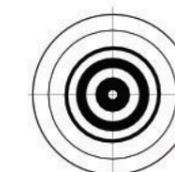
ÉTAT DES LIEUX
QUALITÉS DE L'EXISTANT
SCHÉMAS D'INTENTIONS
RÉFÉRENCES : HÉBERGEMENT TOURISTIQUE RURAL
RÉFÉRENCES : BÂTI TRADITIONNEL DANS L'AIN, CONNAÎTRE POUR AGIR



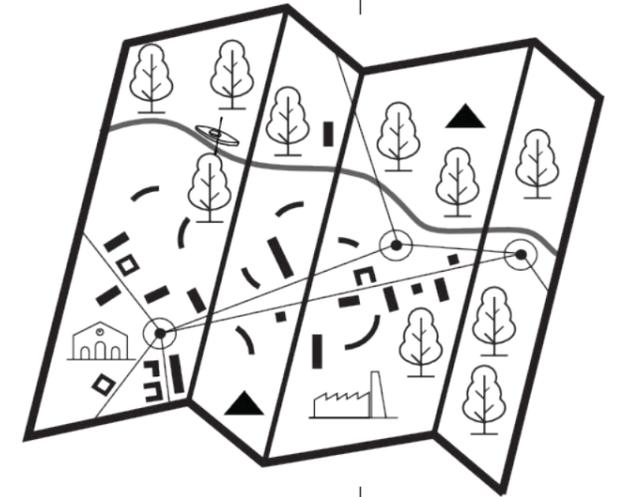
39

SYNTHÈSE

ÉVOLUTION DU CŒUR DE VILLAGE



50



CONTEXTE

CONTEXTE PAYSAGER

PAYS DE LA PETITE MONTAGNE DU REVERMONT



Carte des paysages de la petite montagne du Revermont



« La petite montagne du Revermont

Le pays de la petite montagne du Revermont est un pays de transition entre la Bresse et le Bugey. Il s'agit déjà d'un pays de montagne au sol karstique* dont le sommet culmine à 768m. Ce territoire est un point d'attache fort pour la Bresse. Historiquement, le Revermont était le lieu de défense de la Bresse lors des guerres de Savoie et les terres de production du vin.

Les limites du pays du Revermont sont assez controversées. Si on revient à l'étymologie, « reversus montis », le versant ou revers du mont, on apprend que ce nom désigne surtout le versant ouest du premier pli du massif jurassien. Cependant, aujourd'hui le Revermont, au sens des habitants de l'Ain, représente un espace plus grand que ce versant de montagne car il regroupe les deux premiers plis du massif jurassien. Au nord, sa limite avec le département du Jura est assez douce. A l'est ce sont les versants abrupts des gorges de l'Ain qui le sépare du Bugey. A l'ouest c'est le paysage des vastes étendues de plaines qui forment ses limites avec la Bresse et la Dombes. Au sud la plaine alluviale de la rivière d'Ain en dessine l'extrémité.

Les villages de la petite montagne du Revermont jalonnent les routes s'étirant du nord au sud, Alors qu'ils maintiennent des silhouettes pittoresques le long de la rivière d'Ain et du Suran, ils s'enrobert de lotissements en s'approchant de Bourg-en-Bresse.

* le paysage karstique résulte d'un processus particulier d'érosions commandé par la dissolution des roches calcaires. »

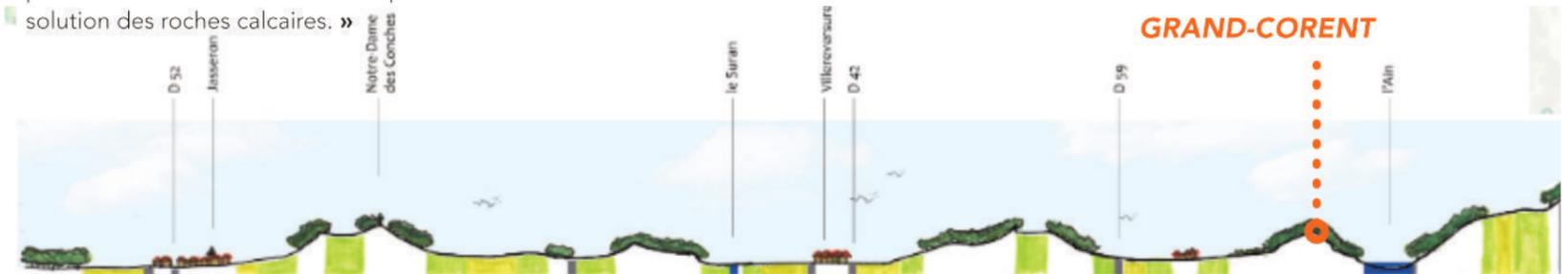
Carte du pays
Extrait de L'atlas des paysages, Collection : CARNETS DE PAYSAGE



<https://www.atlasdespaysagesdelain.com/de/portail/150/atlas-des-paysages-de-l-ain.html>



www.atlasdespaysagesdelain.com



CONTEXTE PAYSAGER

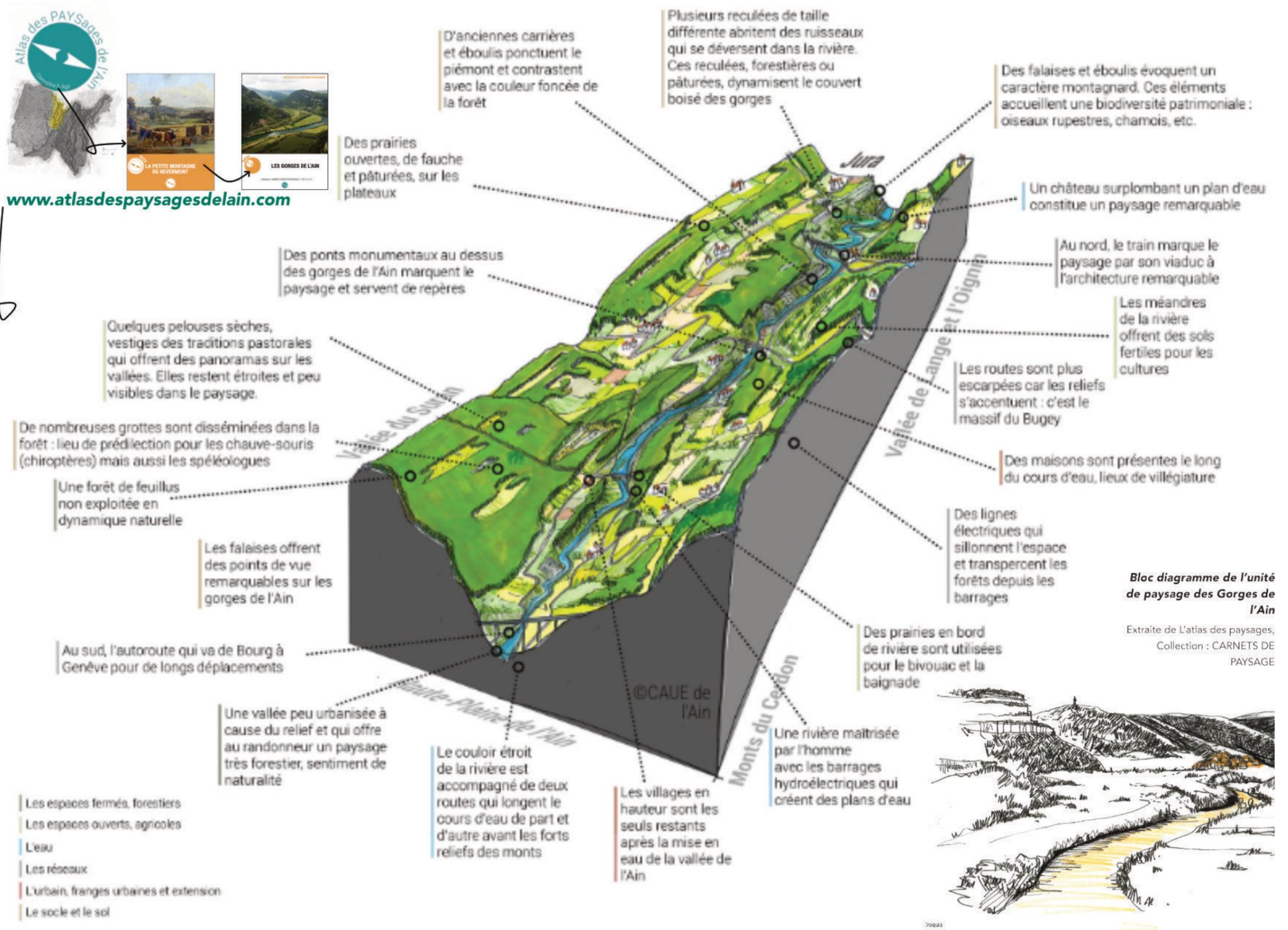
UNITÉ DE PAYSAGE : LES GORGES DE L'AIN



<https://www.atlasdespaysagesdelain.com/de/portail/150/atlas-des-paysages-de-l-ain.html>

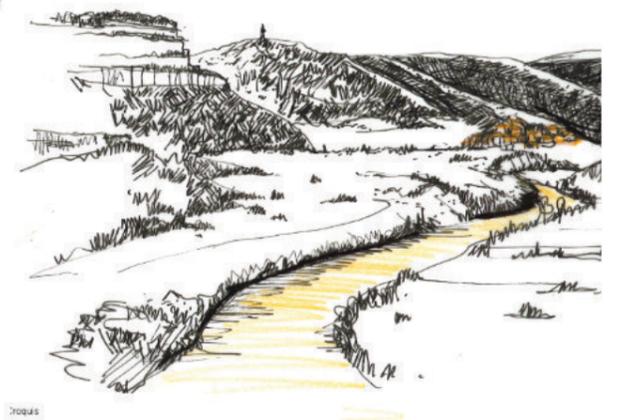


www.atlasdespaysagesdelain.com



Bloc diagramme de l'unité de paysage des Gorges de l'Ain

Extrait de L'atlas des paysages, Collection : CARNETS DE PAYSAGE



CONTEXTE HISTORIQUE

ÉVOLUTION DU BÂTI 1827/1960/2022



Carte de cassini



Carte postale

à noter

- évolution des **voies de circulation historiques**, de leurs emprises et de leurs dessins ;
- **présence du puits/lavoir au centre**, au cœur, des 3 quartiers ;
- évolution du **cœur du village** se développant vers l'ouest ;
- évolution du **découpage du parcellaire** : division de nouvelles parcelles bâties, remembrement de parcelles agricoles ;
- évolution des **masses bâties** :
 - + initialement, organisées en masses bâties alignées à la voie (maisons vigneronnes), logique fortement déployée dans les 3 quartiers ;
 - + à partir de la fin du XX^e siècle : arrivée du pavillonnaire avec des masses bâties isolées sur leur parcelle en retrait de la voie, principalement au nord de la commune.

1827



Extrait du cadastre napoléonien, 1827

1955-60



Photographie aérienne, 1955-60

2022



Photographie aérienne, 2022

- Voie historique 1827
- Route départementale

IDENTITÉ DU CŒUR DE VILLAGE & QUALITÉ DU CADRE DE VIE

ETATS DES LIEUX

CONTEXTE



PATRIMOINE BÂTI & COMPOSITION BÂTIE

- 3 quartiers, 3 concentrations bâties dissociées : En Bourravier, Les Seyzéziat et La Ville.
- Patrimoine bâti ordinaire en pierre, composant de l'identité communale (présence d'une ancienne carrière).
- Petit patrimoine lié à l'eau : puits, lavoir, etc.
- Petit patrimoine lié à la production locale : fours banaux, ancien pressoir, etc.
- Petit patrimoine culturel ou religieux : croix, madone, monument aux morts, etc.

>> Préserver et mettre en valeur les 3 quartiers ainsi que le patrimoine bâti ordinaire associé.



DU PATRIMOINE VÉGÉTAL AU GRAND PAYSAGE

- Vues exceptionnelles sur le grand paysage, à l'est en direction de la vallée de l'Ain.
>> Préserver et renforcer les vues sur ce grand paysage en favorisant la « politesse à la vue » depuis l'espace public.
- Perspectives et vues en cœur de village, permises par la topographie avec le creux de vallon accueillant le lavoir, qui dévoilent les entités de concentration du bâti.
>> Préserver et renforcer les perspectives pouvant accompagner le séquençage de ce cœur de village.
- Forte présence du végétal en cœur de village (sujets arborés, prairies pâturées, espaces agricoles, verger communal, etc.), mis en exergue par la concentration bâtie, composante importante du patrimoine végétal ordinaire.
>> Préserver et renforcer la présence de ce patrimoine végétal, tout en envisageant l'aspect productif de ce dernier.
- Forte présence du végétal aux abords du village (boisé, espace agricole, etc.)





TRAVERSÉES DU CŒUR DU VILLAGE

1

TRAVERSER LES QUARTIERS

3 QUARTIERS : 3 TRAVERSÉES À QUALIFIER



TRAVERSÉE DU QUARTIER
« LES SEYZÉRIAT » |
ÉTAT DES LIEUX

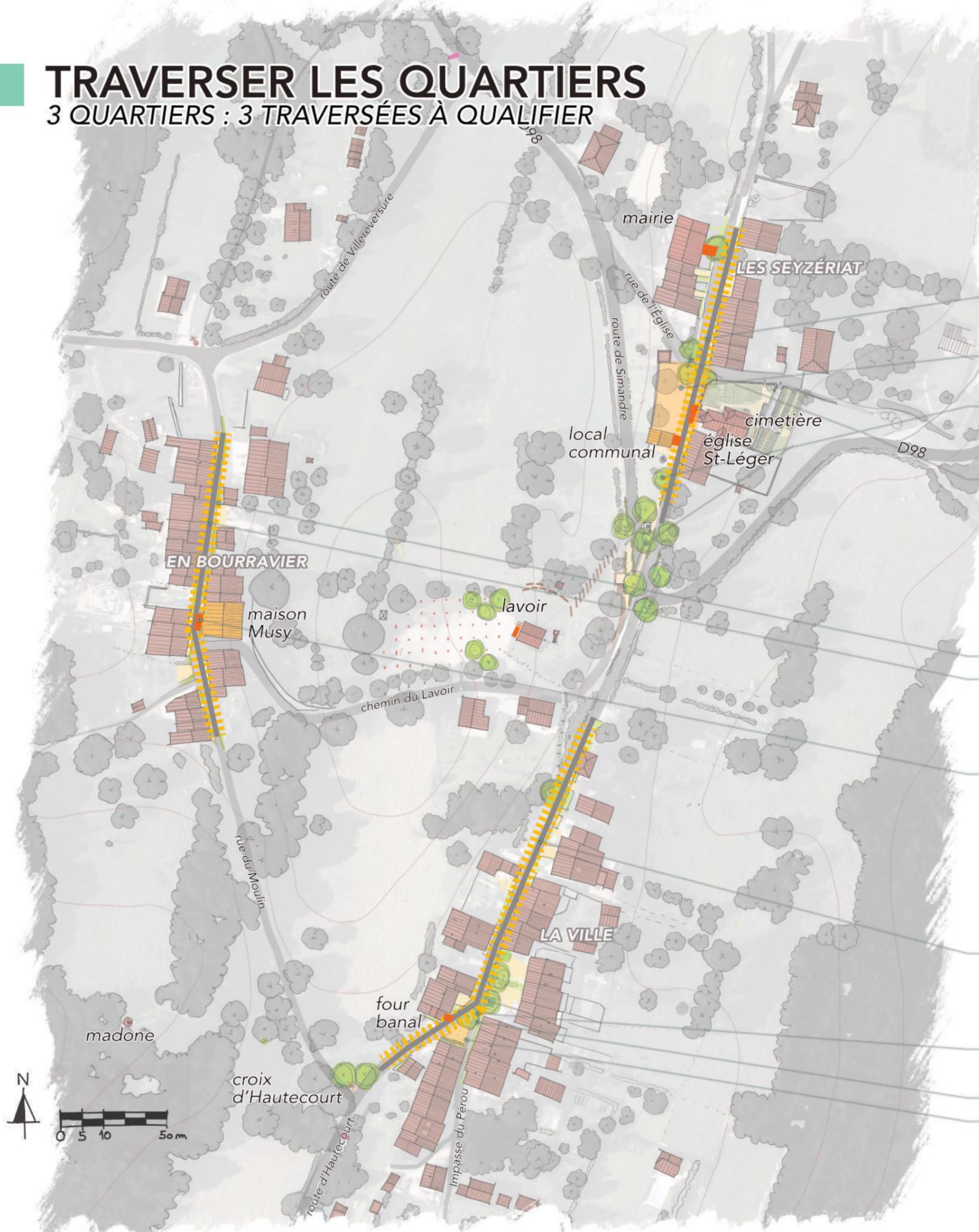
TRAVERSÉE DU QUARTIER
« LA VILLE » |
ÉTAT DES LIEUX

TRAVERSÉE DU QUARTIER
« EN BOURRAVIER » |
ÉTAT DES LIEUX



TRAVERSER LES QUARTIERS

3 QUARTIERS : 3 TRAVERSÉES À QUALIFIER



TRAVERSÉE DU QUARTIER « LES SEYZÉRIAT »

ÉTAT DES LIEUX : route en double sens, offrant un bouclage sur la RD ; la voie est en continuité de la traversée de « la Ville », reliant la RD98 et mène au nord vers des voies en impasse (desservant des zones résidentielles récentes, jusqu'au hameau Racouze). Le quartier « Les Seyzériat » constitue le centre du village accueillant : l'église, le cimetière, la place du 19 mars 1962, la mairie, (et prochainement l'activité du local communal).

RECOMMANDATIONS :

- + Déployer une « zone de rencontre », aux profits de l'espace public (place devant l'église, du 19 mars 1962) et des bâtis à proximité en plantant les frontages (pieds de façade) ; renverser la présence des voies circulées en concevant cette « zone de rencontre » comme un espace public principal planté que l'on traverse.
- + Imposer la présence de la place du 19 mars 1962, devant l'église en travaillant sur le revêtement de sol allant jusqu'au pied de la façade de l'église (traverser la place et plus de la longer).
- + Envisager la plantation d'une strate arborée, aidant à hiérarchiser les espaces et la circulation des flux (notamment l'arrivée des flux automobiles depuis la RD).
- + Marquer les seuils du local communal à l'est et celui de l'église avec l'entrée du cimetière en intégrant l'arrêt de bus et celui de la mairie.
- + Hiérarchiser les voies les unes vis-à-vis des autres (stop, cédez-le-passage, etc.), notamment le stop au droit de l'intersection sur la place du 19 mars 1962.

TRAVERSÉE DU QUARTIER « EN BOURRAVIER »

ÉTAT DES LIEUX : route en double sens, peu fréquentée (principalement par les riverains ou bouclage vers le lavoir), très étroite au droit des bâtis historiques de part et d'autre de la voie (dont la Maison Musy déjà présente sur le cadastre napoléonien 1827), voie menant de l'entrée nord-ouest à l'entrée sud.

RECOMMANDATIONS :

- + Envisager de passer la voie en simple sens avec plusieurs possibilités.
- + Déployer une « zone de rencontre », aux profits des riverains en plantant les frontages (pieds de façade) pour augmenter la qualité du cadre de vie et imposer un ralentissement ; renverser la présence des voies circulées en concevant cette « zone de rencontre » comme des jardins traversés plantés, permettant la mise à distance des rez-de-chaussée par un filtre végétal prenant en compte les saisons et la gestion de ces espaces (laisser entrer la lumière l'hiver, générer un ombrage végétal l'été, etc.) ;
- + Marquer le seuil de la Maison Musy (usage projeté : gîte communal ; recoupement des nivellements projet et voies).

TRAVERSÉE DU QUARTIER DE « LA VILLE »

ÉTAT DES LIEUX : route double sens, marquant l'entrée sud de Grand-Corent, voie arrivant au sud d'Hautecourt et débouchant sur la RD98 (alignée avec la route des Seyzériat) voie s'élargissant au droit de l'impasse du Pérou, devant le four banal, voie offrant des espaces ouverts bitumés (propices à l'accélération des véhicules).

RECOMMANDATIONS :

- + Déployer une « zone de rencontre », aux profits des riverains en plantant les frontages (pieds de façade) pour augmenter la qualité du cadre de vie et imposer un ralentissement ; renverser la présence des voies circulées en concevant cette « zone de rencontre » comme des jardins traversés plantés, permettant la mise à distance des rez-de-chaussée par un filtre végétal prenant en compte les saisons et la gestion de ces espaces (laisser entrer la lumière l'hiver, générer un ombrage végétal l'été, etc.) ;
- + Diminuer l'emprise perçue de l'automobile au droit des intersections, notamment le triangle sud au droit du four banal (domanialité à faire évoluer), conserver l'usage de stationnement tout en désimperméabilisant les surfaces et en plantant.
- + Envisager la plantation d'une strate arborée.
- + Marquer le seuil du four banal.

TRAVERSER LES QUARTIERS

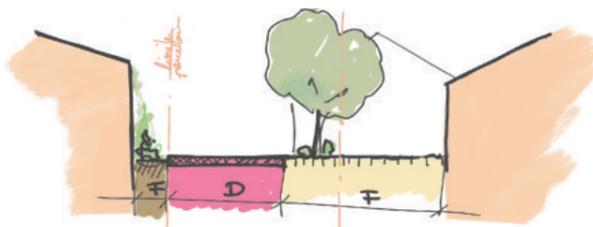
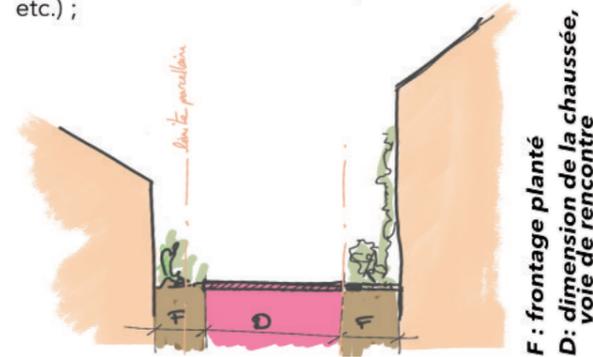
SCHÉMAS D'INTENTIONS : METTRE EN ŒUVRE DES ESPACES DE RENCONTRES



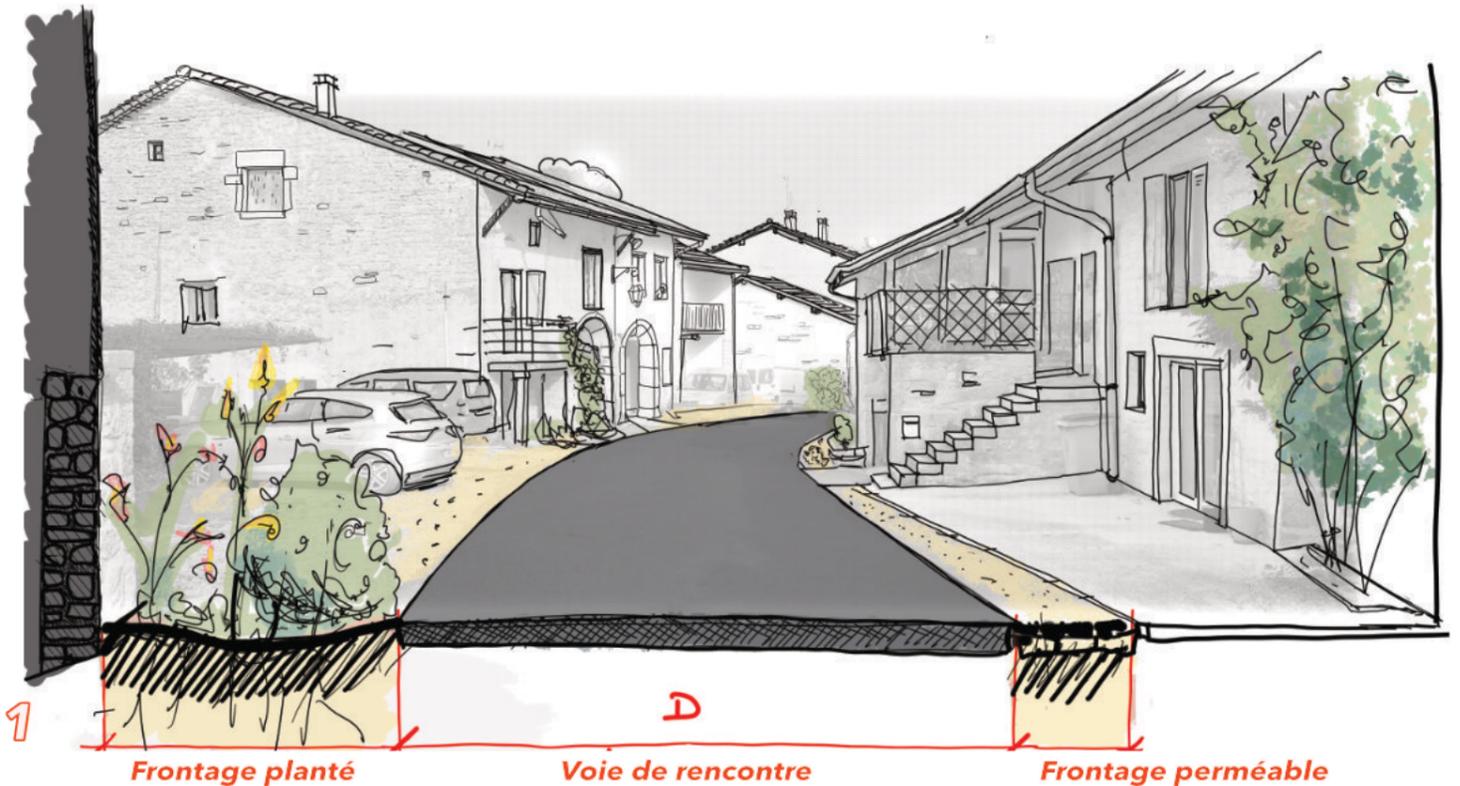
METTRE EN ŒUVRE DES ESPACES DE RENCONTRES | RECOMMANDATIONS

Composer des espaces de rencontre, « zone de rencontres », en cœur des 3 entités concentrées bâties, quartiers historiques de « La Ville », « Les Seyzériat », et le « Bourravier », en cherchant à :

- + Concevoir cette « zone de rencontre » comme une succession d'espaces de rencontre au profit des riverains, voies partagées apaisées, en générant des filtres visuels et participant de l'ambiance de la voie perçue depuis les logements ;
- + Renverser la présence des voies circulées comme des jardins traversés, permettant la mise à distance des RDC par un filtre végétal qu'il s'agit de concevoir en fonction des saisons (laisser entrer la lumière l'hiver, générer un ombrage végétal l'été, etc.) ;
- + Composer avec les contraintes de circulation, de stationnement en les envisageant comme des leviers : en désimperméabilisant le plus possible (les surfaces stationnées, etc.) ;
- + Planter et jardiner les frontages (pieds de façade), sur l'espace public et l'espace privé ;
- + Réduire au minima (nécessaire) les voies de circulation, tout en assurant la croisée de véhicules sans la favoriser pour assurer le ralentissement des véhicules ;
- + Désimperméabiliser à maxima les espaces, et éviter l'utilisation de surfaces minérales lorsque qu'une solution végétale vous permet l'usage de la surface (ex : mélange terre pierre pour stationner, etc.) ;
- + Conserver le caractère rural de ces espaces de rencontres (voies) en s'ancrant sur des matériaux locaux et le moins manufacturés ou transformés possible, dans une logique de sobriété et d'efficacité ;
- + Composer les séquences de ces espaces de rencontres au regard des usages des riverains et en s'ancrant sur singularité des différents temps des traversées : topographie, nature du sol, espaces disponibles, etc. ;
- + Assurer le franchissement des seuils entre espace public et l'espace privé (porte cochère, entrée, etc.).



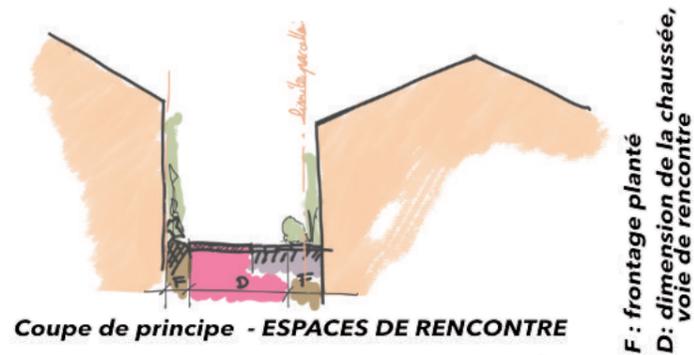
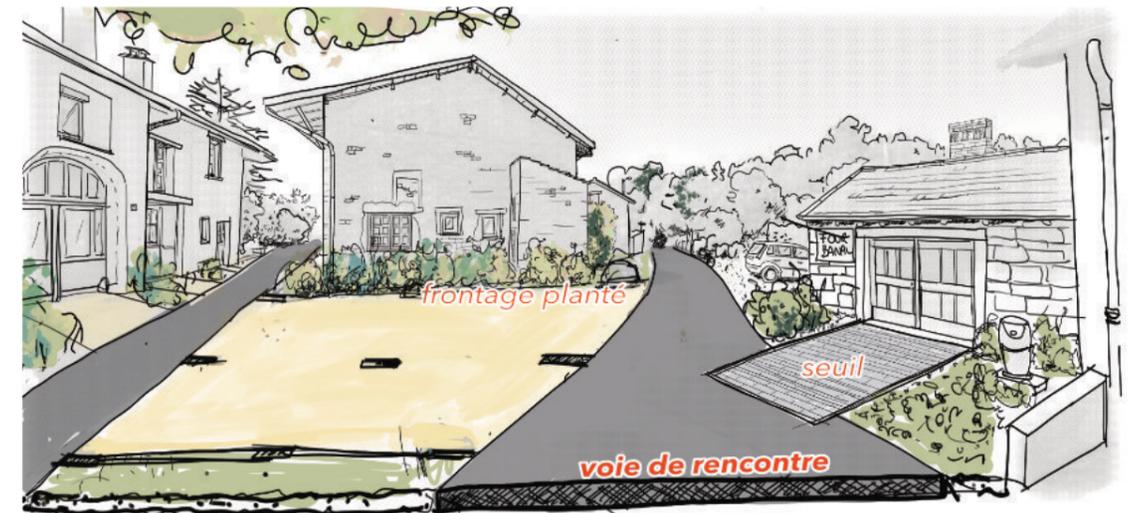
COUPES DE PRINCIPE - FRONTAGE PLANTÉ





MARQUER LES SEUILS SUR LES ESPACES DE RENCONTRE | RECOMMANDATIONS

- Rythmer ses traversées en s'ancrant sur les entités bâties d'attractions communales :
 - + « Les Seyzeriats » : la mairie, l'église, la place, le local communal, le cimetière, etc. ;
 - + « En Bourravier » : Maison Musy (futur gîte, etc.) ;
 - + « La Ville » : le four banal ;
 - + Inscrire le lien avec le **lavoir et ses abords**, en creux et cœur de village.
- Marquer les seuils des entités bâties d'attraction communale



HIÉRARCHISER LES VOIES

MARQUER LES ENTRÉES DE VILLAGE & SÉQUENCER LA RD98

1. CŒUR DU VILLAGE



MARQUER LES ENTRÉES DE VILLAGE | RECOMMANDATIONS

Travailler les séquences d'entrée de village, telles que :

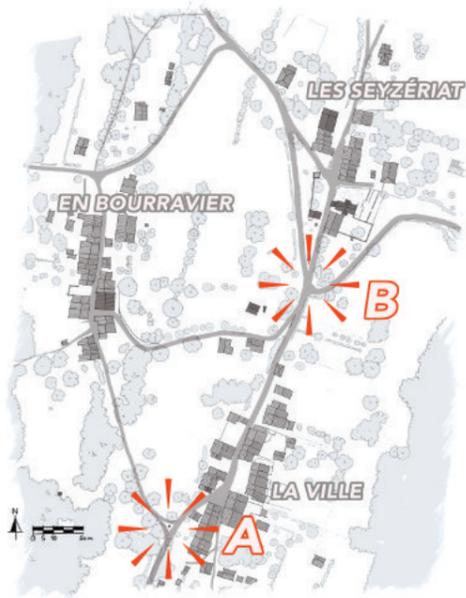
- **ENTRÉE SUD** et 1ère INTERSECTION (sur la route d'Hautecourt)
 - + déplacer le panneau d'entrée de village avant l'intersection ;
 - + **Intégrer un marquage au sol** (participant du lexique communal), tel qu'une ligne de pavé (composant une logique d'entrée du village) ;
 - + **Simplifier et hiérarchiser l'intersection des voies** : 1 voie arrivant depuis le quartier de « en Bourravier » débouchant sur la voie principale arrivant d'Hautecourt ;
 - + Conserver l'ouverture **vers le village au nord, vers le creux de Vallon** ;
 - + **Conserver la Croix**, envisager de la déplacer au besoin ;
 - + Installer une assise (banc ou autre) avec une vue en **direction du paysage du nord** ;
 - + **Planter des arbres** en remplacement des noyers coupés sur l'espace privé, offrant un couvert végétal au nord de l'intersection, idéal pour accueillir un banc à l'ombre.
- **ENTRÉE EST** (sur la RD98)
 - + **Déplacer le panneau en amont du cheminement piéton historique** descendant du quartier « Les Seyzériat » ;
 - + **Intégrer un marquage au sol** (participant du lexique communal), tel qu'une ligne de pavé (composant une logique d'entrée du village) ;
 - + **Marquer la voie au droit du chemin historique** descendant du quartier « Les Seyzériat » (notamment pour marquer une traversée piétonne).
- **ENTRÉE NORD** (sur la RD98) et **ENTRÉE OUEST** (sur la route de Villereversure)
 - + **intégrer un marquage au sol** (participant du lexique communal), tel qu'une ligne de pavé (composant une logique d'entrée du village).

SÉQUENCER LES INTERSECTIONS AVEC LA RD98 | RECOMMANDATIONS

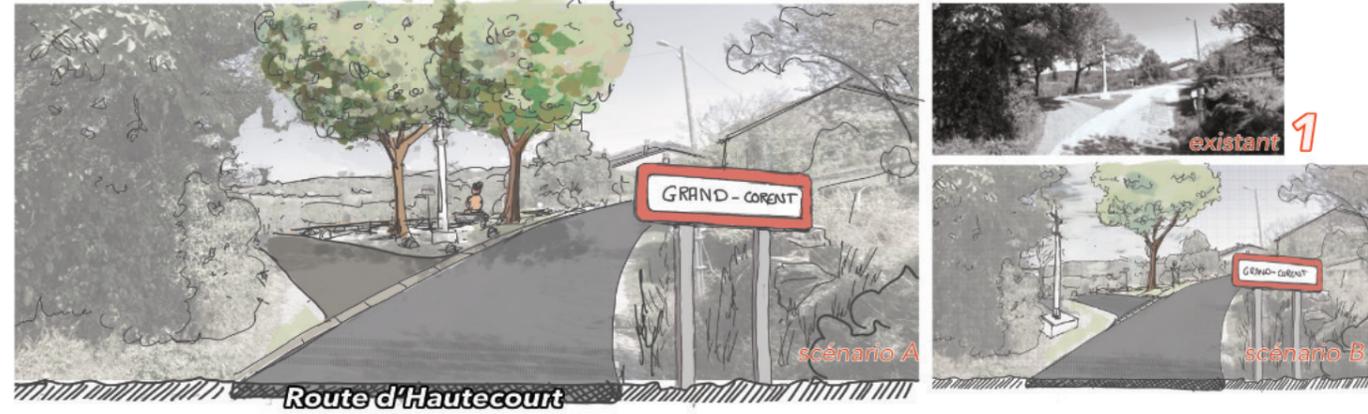
- **MARQUER LA TRAVERSÉE** prolongement de la route d'Hautecourt, **entre les quartiers** « Les Seyzériat » et « La Ville » sur la RD98 :
 - + **Aménager les abords ouest de la voie, coté ancien arrêt de bus**, avec la vue en belvédère sur le lavoir, pour ce faire, envisager de : changer de revêtement de sol, planter les abords par un maillage arboré, offrir une assise, aménager la façade du local technique avec des plantes grimpantes, etc. ;
 - + **Inscrire l'intersection des deux voiries par un marquage au sol** (participant du lexique communal) ;
 - + **Accompagner la traversée piétonne au droit de cet axe** direct et au droit des chemins historiques en direction du lavoir (lexique communal à instaurer) ;
 - + **Marquer l'intersection par un maillage arboré** (des alignements d'arbres) qui cadre, dirige et oriente les cheminements des traversées piétonnes.
- **COMPOSER UN LEXIQUE COMMUNAL** inscrivant possibles traversées de la RD, **notamment piétonnes** (à différents endroits d'est en ouest : au droit de la voie historique longeant le cimetière en direction « Les Seyzériat », au droit de l'intersection de la route de « La Ville », au droit du chemin historique menant au lavoir (évoquée plus haut), au droit du chemin historique menant vers « les Seyzériat ».
- **Assurer la possibilité d'un BOUCLAGE PIÉTON DU VILLAGE** en marquant et sécurisant la partie longeant la RD au nord menant « les Seyzériat » à « en Bourravier ».

HIÉRARCHISER LES VOIES

MARQUER LES ENTRÉES DE VILLAGE & SÉQUENCER LA RD98



MARQUER LES ENTRÉES DE VILLAGE, ENTRÉE EST | SCHÉMAS D'INTENTIONS



SÉQUENCER L'INTERSECTION RD98 | SCHÉMAS D'INTENTIONS



RÉFÉRENCES : IDENTITÉ DE CŒUR DE VILLAGE

CONSTRUIRE UN « LEXIQUE & VOCABULAIRE » COMMUNAL IDENTIFIABLE



RÉFÉRENCES Ambiance et séquences végétales



Montrevel-en-bresse - Axe Saône paysagiste – Source : CAUE 01

L'identité d'un village est fortement liée aux ambiances qu'il propose. Un réaménagement d'espace public est l'occasion de retrouver une ambiance villageoise qui exprime et renforce l'identité du village.

« Zone de rencontre et traversée d'un village : La traversée d'un village n'est pas seulement une voie de passage, c'est aussi l'espace de vie des habitants. La zone de rencontre permet, sur une partie, d'améliorer la transversalité, et de marquer le cœur de ville. »

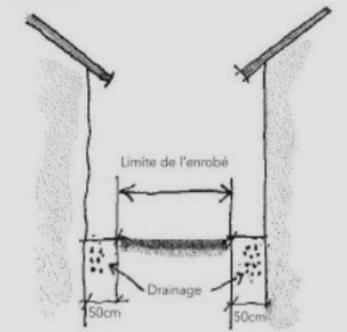


Chédigny (37) – Source : CAUE 37

CEREMA

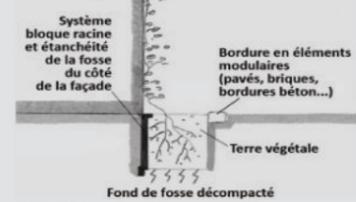


RÉFÉRENCES de végétalisation ou jardiner les frontages



Principe à retenir pour éviter la dégradation des murs

Planter en pleine terre éviter les jardinières qui nécessitent de l'arrosage.



Lille Métropole - Source © MEL

Végétaliser les pieds de murs. Semer plutôt que désherber !

« Un frontage est formé des éléments suivants :

Frontage privé :

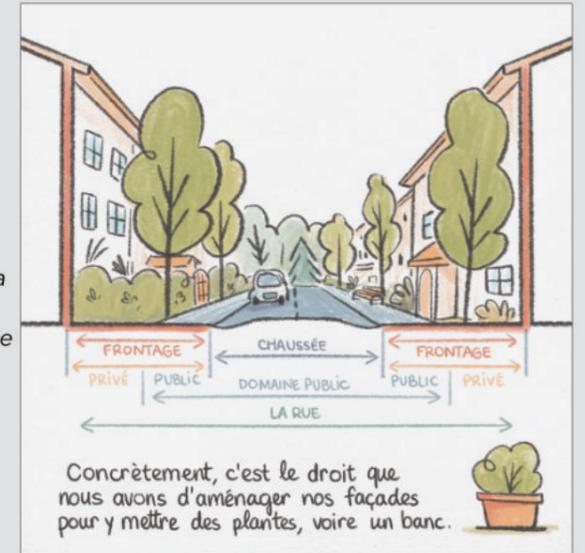
Un frontage privé est formé par :
 – le terrain privé situé entre la limite de propriété et la façade du bâtiment en retrait tournée vers la rue ;
 – les éléments de cette façade jusqu'à la hauteur du 2e étage ;
 – les entrées orientées vers la rue ;
 – une combinaison d'éléments architecturaux tels que clôtures, perrons, vérandas et galeries d'entrée...
 Ces éléments ont une influence sur les conduites sociales dans l'espace public.

Frontage public :

Un frontage public est la surface du domaine public de voirie comprise entre le caniveau de la chaussée et la limite du trottoir côté riverains. Il comprend le trottoir, les arbres de rue, les lampadaires, les mobiliers urbains, et éventuellement des bandes de terrain plantées. Le frontage public est cette partie cruciale de la rue, où les piétons circulent et accèdent aux propriétés et aux bâtiments riverains ; ils constituent un des principaux éléments de l'espace public ; c'est là que les gens se mêlent les uns aux autres, conversent, jouent, mangent... C'est une composante importante non seulement du système de déplacement, mais aussi du tissu social.

Ligne de frontage :

La ligne de frontage est la limite d'une propriété privée qui la sépare du domaine public de voirie (nous l'appelons en France « l'alignement »).



Planter sur les différentes strates végétales : herbacées, vivaces, grimpantes, arbustives, arborées, etc.



Villers (47) - Après - Palimpseste paysagiste – Source : CAUE 47

Nicolas Soulier, Extrait du livre *Reconquérir les rues*, 2012

À l'origine, il y a une démarche environnementale et un désir de renforcer la biodiversité dans le village. Et puis une trame végétale diversifiée :

- fournit habitat et alimentation pour la petite faune (oiseaux, insectes, etc.)
- participe à l'amélioration de la qualité de l'air
- contribue au confort phonique et thermique du village
- embellit les façades, évidemment !

Voici les grimpantes idéales dans le Sud :

- 1 Pour recouvrir une façade et favoriser l'isolation thermique sans support à mettre au mur :
 - Avec une exposition à l'ombre : favoriser Bierre (feuillage persistant*)
 - ou vigne vierge (feuillage caduc**)
- 2 Avec une exposition ensoleillée / mi-ombre : les mêmes ainsi que bignone

*persistant : garde ses feuilles l'hiver
**caduc : perd ses feuilles l'hiver

3 Pour les façades avec peu d'espace entre les ouvertures, on opte pour des plantes à guider à l'aide d'une treille. On pourra même créer des casquettes végétales au-dessus des fenêtres pour apporter de la fraîcheur l'été.

- À l'ombre : favoriser la clématite (caduc) par exemple
- Au soleil / mi-ombre : choisir rosier-liane (persistant), vigne ou bignone (caduc)

4 Pour les façades avec beaucoup d'espace entre les ouvertures, on peut mettre en place une belle masse verdoyante au rez-de-chaussée et l'accompagner d'un treillage.

- À l'ombre : favoriser le rosier, le jasmin étoilé, le chèvrefeuille
- Au soleil : la clématite Armandi (persistante) ou encore Akebia (caduc)

... au soleil, les mêmes ainsi que bignone, Solanum (persistant), ou Passiflore, et Rosier 'Impati'.

Extraits d'une BD « Petite leçon de végétalisation avec Philibert et Juju » MÂTIN - Alexandra Garibal et Audrey Lainé du magazine *Matin, quel journal!*

Pour aller plus loin :

- « Reconquérir les rues – Exemples à travers le monde et pistes d'actions », Nicolas Soulier, éditions ULMER, 2012
- www.cerema.fr - Une voirie pour tous (fiche n° 07) « De la voie circulée à la rue habitée »
- www.cerema.fr : Fiches « Gestion du domaine public routier », notamment les fiches n° 3 et n° 6 concernant les autorisations privatives d'occupation du domaine public routier

RÉFÉRENCES : IDENTITÉ DE CŒUR DE VILLAGE

UNE CONCEPTION GLOBALE POUR UNE RÉPONSE FRUGALE EN COHÉRENCE AVEC L'IDENTITÉ COMMUNALE

1. CŒUR DU VILLAGE



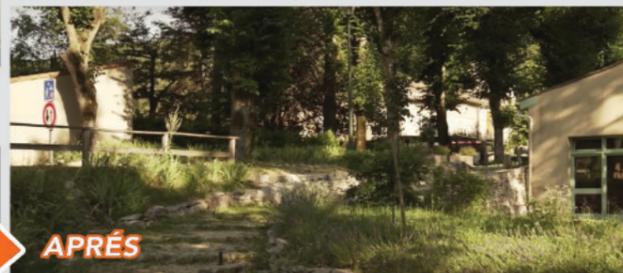
RÉFÉRENCE Aménagement frugal d'un village en Baronnies - Montjoux (26) - Palmarès 2023



Maîtrise d'ouvrage : Commune de Montjoux - Drôme

Maîtrise d'oeuvre : Pénélope HAAS, paysagiste conceptrice (mandataire de l'équipe), Clarisse BERNE, maître d'oeuvre Voirie et Réseaux pour la SELARL, Thierry BAUBET et Associés à Montélimar

Coût des travaux : 250 000 € HT, dont 210 000 € HT de travaux pour une superficie de 15 000 m² (soit un ratio de 14 € HT/m²).



RÉFÉRENCE Cœur de Village de Chaliers (15) - Palmarès 2015

1^{er} prix régional, valeurs d'exemples 2015, dans la catégorie espace public, commune de moins de 2000 habitants.



Maîtrise d'ouvrage : Commune de Chaliers

Maîtrise d'oeuvre : Atelier d'architecture Simon Teyssou Claveirole & Coudon (géomètres)

Coût des travaux : 499 441 euros HT

Calendrier : Livré depuis octobre 2014

Lieu : 15320 Chaliers

<https://www.youtube.com/watch?v=botwIUQJQM>

RÉFÉRENCES : IDENTITÉ DE CŒUR DE VILLAGE

COMPOSER UN LEXIQUE COMMUNAL D'AMENAGEMENT, À PARTIR DES RESSOURCES & DES MATÉRIAUX LOCAUX



RÉFÉRENCES Préférer des matériaux locaux



Pierre d'Hauteville



Sable d'Hauteville



Dalle d'Hauteville



Sable de Sault-Brénaz

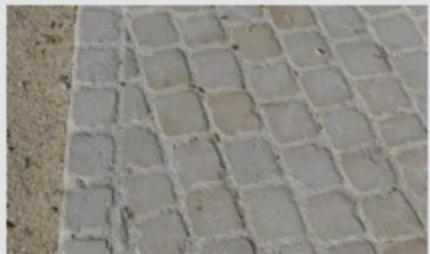


Pavés d'Hauteville

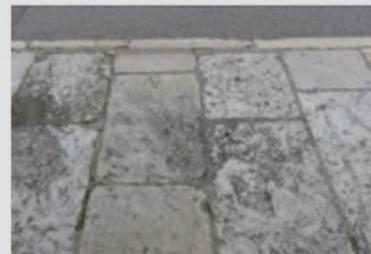


Calade de galets

Le choix des revêtements devrait être basé sur l'utilisation des matériaux locaux, pierres locales en pavé, dalles, stabilisé, concassé pour béton désactivé, émulsion gravillonnée, galets en calade...



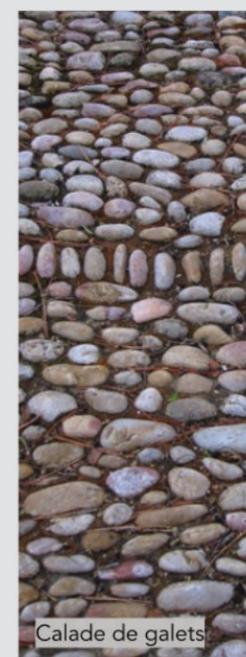
Belley, conservatoire de musique
Pavés calcaires Source : Étude de SPR



Belley, rue Saint-Jean, dallage en pierres - Source : Étude de SPR



Artemare, RD 69D- Source : CAUE 01



Calade de galets

RÉFÉRENCES COMMUNALES Prémices du « lexique communal » d'aménagement », assurant la cohérence du cœur de village



Abords du lavoir



Abords du local communal



Abords du lavoir



Abord de la RD98

Quel « lexique communal d'aménagement » est déjà présent sur la commune ?
Sur quelles ressources peut-il s'appuyer ?
Quelles ressources sont disponibles ?

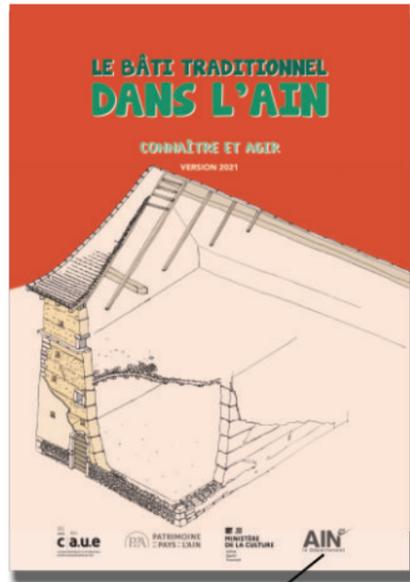
Pierres de l'ancienne carrière locale, servant à : banc, pierres relevée de bordure, pavée (Four banal de Racouze), pavage au abord du lavoir, etc.



Four banal de Racouze

RÉFÉRENCES : IDENTITÉ DE CŒUR DE VILLAGE

RÉFLEXION GLOBALE INTÉGRANT LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES (du terrain au chemin)



" DE QUELQUE CÔTÉ QUE L'ON SE DIRIGE, LES ROUTES BELLES, DROITES, RAPPROCHANT À L'INFINI LES ÉNORMES TÊTES DES PLATANES ET DES TILLEULS QUI LES BORDENT. "

La Bresse racontée par Mme Clerc-Garçon en 1910. P. CLERC-GARÇON. Bourg-en-Bresse. Étude urbaine. in : Les Études rhodaniennes, vol. 9, n° 3-4, 1933. p 162.



- 1 : Exemple d'implantation qui impacte a minima le site : préservation des grandes perspectives depuis les voies historiques, urbanisation proche des voies de communication existantes, jumelage des constructions, meilleur ensoleillement...
- 2 : Exemple en plan d'implantation en peigne où les voies suivent les grandes courbes de niveau, elles sont arborées de façon continue et hiérarchique. Les bâtis sont implantés en alignement des voies et intégrés à la pente.
- 3 : Panorama préservé sur la commune d'Oncieu (01).

L'intégration au paysage est primordiale. Les éléments de composition du paysage sont importants : le relief, l'hydrographie, la trame arbustive, le parcellaire, le réseau des voies anciennes, les belvédères, les perspectives cadrées, les éléments pittoresques, les fermes et les bâtis anciens...

Dès qu'un développement urbain est envisagé, l'intégration des bâtis s'impose. Une continuité de parcours est à privilégier (éviter les voies en impasse, favoriser les connexions piétonnes, arborer au maximum les voies, limiter l'emprise des voies...). Le parcellaire ancien offre souvent une base à l'implantation de la future construction.

La hiérarchie des voies (avenue, rue, venelle...) peut être structurée par un choix spécifique d'essences arborées locales (arbre de haute tige, arbre de moyenne tige, arbuste...). Lorsque le gabarit de la voie est contraint, le recours à des essences au port fastigié, c'est-à-dire à une croissance à fort développement vertical mais faible développement horizontal, est une solution. Les sols des bandes de stationnements, du fait d'une utilisation moins forte que les bandes roulantes peuvent rester perméables (stabilisé, mélanges chaux et sable, gravier...). Les fossés, souvent en limite parcellaire, peuvent être traités en noue paysagère, future haie bocagère.



5.9 INTERVENIR SUR L'EXISTANT

PENSER UN CHEMIN



Les allées qui mènent aux bâtis traditionnels sont traitées différemment en fonction du passage et de son utilisation. On distingue par exemple la voie charretière d'une rue commerçante, d'une voie piétonne, d'une venelle étroite.

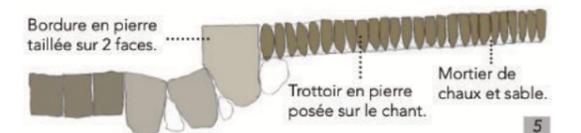
Les voies romaines sont les premières routes commerciales modernes de longue distance entre les cités. Le profil des routes est pensé dans un souci de durabilité au temps et aux intempéries. La voie est pavée de pierres posées sur la tranche, le profil est légèrement bombé, des rigoles centralisent les eaux vers des caniveaux.

Par extension, les centres bourgs et les faubourgs sont aussi pavés pour des questions d'efficacité et de salubrité. Les places peu circulées sont souvent laissées en terre battue ou en sable mélangé à de la chaux.

Pour former les chemins, ces galets sont placés entiers bord à bord ou en « tête de chat » lorsqu'ils sont refendus en deux, dans le sens de la longueur. Ils offrent ainsi par leur planéité un confort accru pour les roues ou les souliers.

Ces revêtements authentiques, simples à mettre en place et faciles à réparer peuvent être privilégiés. Ils contribuent à mettre en valeur et renforcer le caractère pittoresque du bâti traditionnel.

Le soin apporté aux bordures de trottoir par l'usage de la pierre de taille ou béton bouchardé est gage de durabilité.

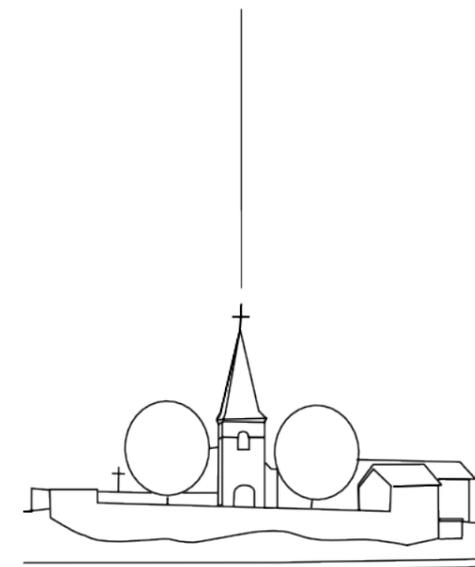


- 1 : Mise en valeur des abords de la cure - Ornex (01) - © UDAP de l'Ain.
- 2 : Caniveau - rue C. Desmoulin - Collobrières (83).
- 3 : Sol stabilisé - parc de la colline - Lyon (69).

- 4 : Pas japonais en pierre - Domaine La Coste (13).
- 5 : Coupe de principe - profil de rue avec trottoir en calade.
- 6 : Platelage bois en fond de vallon - Domaine La Coste (13).
- 7 : Calade en galets cassés «tête de chat» - Trévoux (01).



https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2021_09/02/100778-20210902-le-bati-traditionnel-ain2-red.pdf



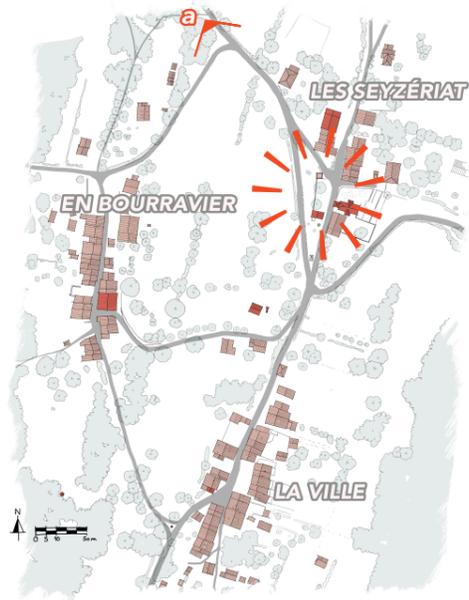
PLACE DU 19 MARS 1962

2

ÉTAT DES LIEUX

UN STATIONNEMENT AUX ABORDS DE LA VOIE DE CIRCULATION : LA PLACE DU 19 MARS 1962

2. PLACE DU 19 MARS 1962



PLACE DU 19 MARS 1962 | ÉTAT DES LIEUX



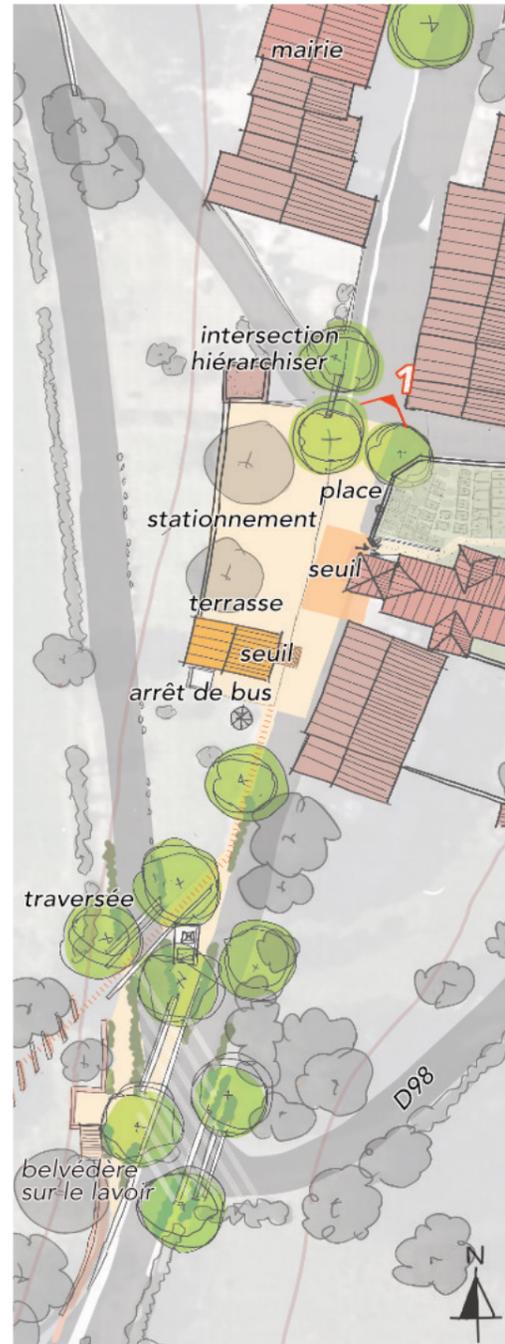
Extrait du cadastre napoléonien, 1827



SCHÉMAS D'INTENTIONS & RECOMMANDATIONS

UNE PLACE CENTRALE AU CŒUR DES SEYZÉRIAT

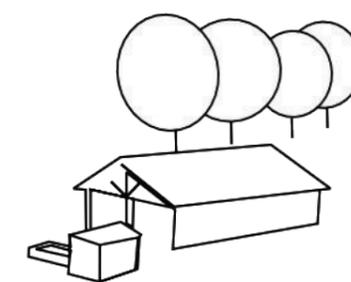
2. PLACE DU 19 MARS 1962



PLACE DU 19 MARS 1962 | SCHÉMAS D'INTENTIONS & RECOMMANDATIONS

- + **Donner un statut central à cette place** bordée à l'est par l'église et en belvédère sur l'ouest de la commune, en l'agrandissant jusqu'à sa limite est (cimetière et église). Imposer de traverser la place devenant une rotule centrale aux « Seyzériat ». Concevoir cet espace dans une réflexion d'ensemble : travailler l'unicité du revêtement de sol ; envisager de poursuivre avec un revêtement similaire au revêtement présent sur la zone actuelle de stationnement.
- + **Concevoir un projet d'ensemble qui intègre l'ensemble des contraintes et des besoins liés aux usages de la place actuels et à venir** : stationnement, parvis de l'église, accès cimetière, terrasse du local communal, bac de verre, transformateurs, arrêt de bus, etc.
- + **Marquer le seuil de l'église & cimetière et le seuil du local communal** (intentions présentées ci-après dans la présente étude).
- + **Accueillir la future terrasse d'été ombragée pour le local communal** dont le projet consistera à ouvrir sa façade nord sur cette place permettant d'accueillir une terrasse d'été ombragée.
- + **Conserver et préserver** les arbres existants.
- + **Planter des sujets arborés** cadrant et dirigeant les cheminements au nord au droit de la voie arrivant depuis le RD98 et au sud en direction du lavoir ; la place devenant la rotule centrale autour de laquelle s'adjoignent ces voies de circulation.
- + **Conserver la fonction de stationnement** de la place tout en ménageant la primauté de la qualité paysagère.
- + **Augmenter la présence des plantations** côté cimetière, en plantant abondamment les frontages du mur du cimetière.
- + Au nord de la place, **anticiper la préemption du terrain privé** accueillant actuellement un garage privé qui donne un caractère de services secondaires à cet espace central pour Grand-Corent.



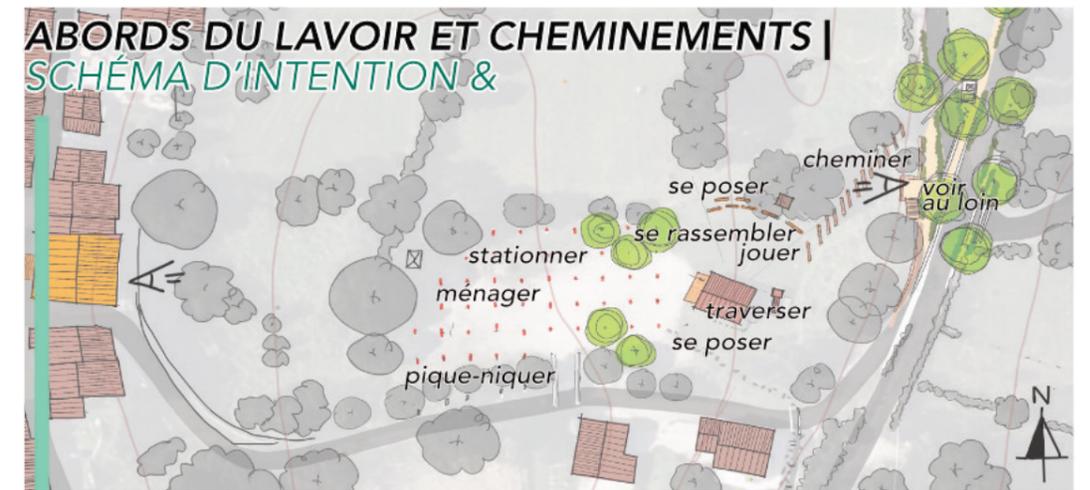
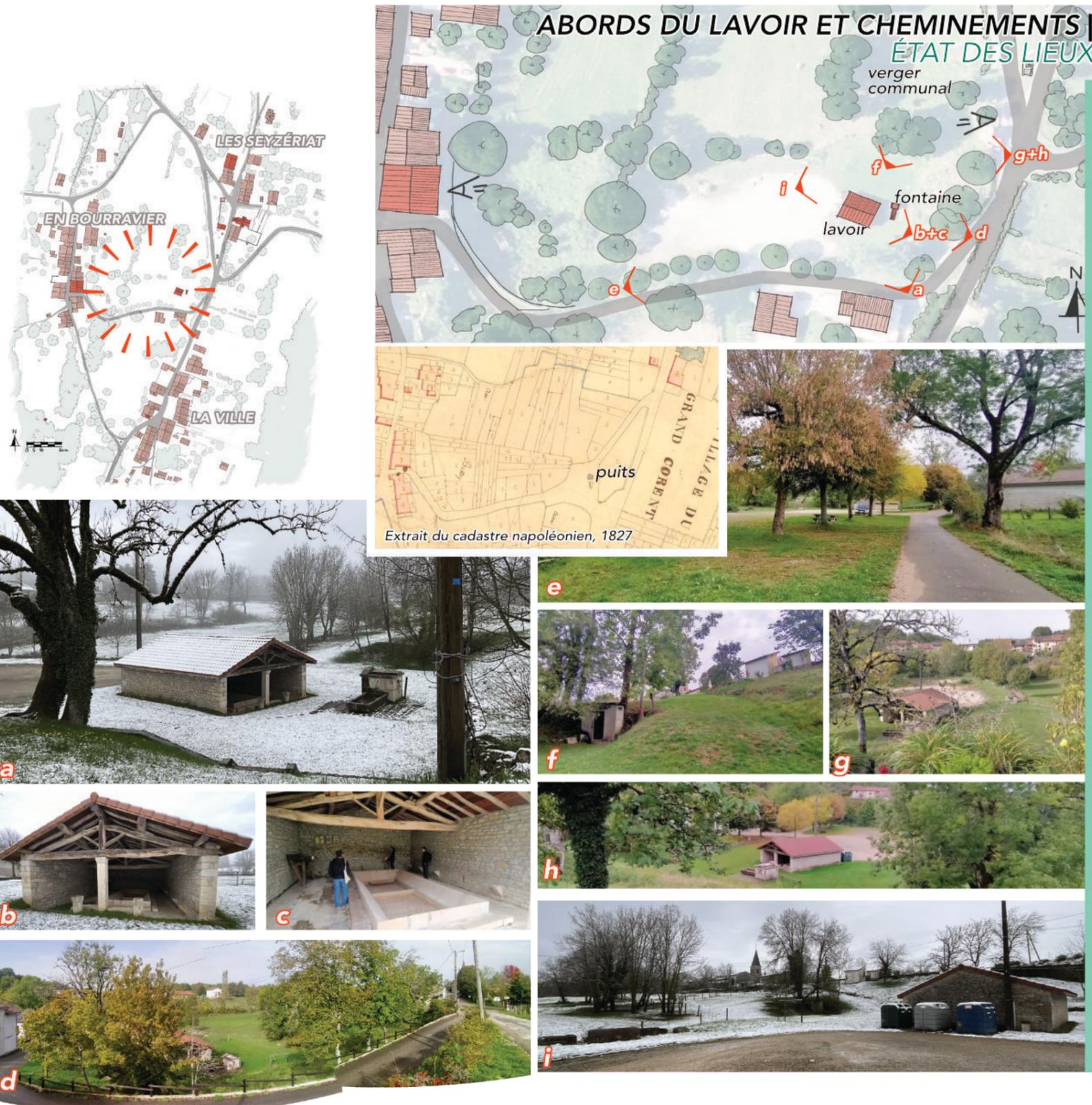


LAVOIR & SES ABORDS

3

ÉTAT DES LIEUX & RECOMMANDATIONS

LAVOIR & SES ABORDS

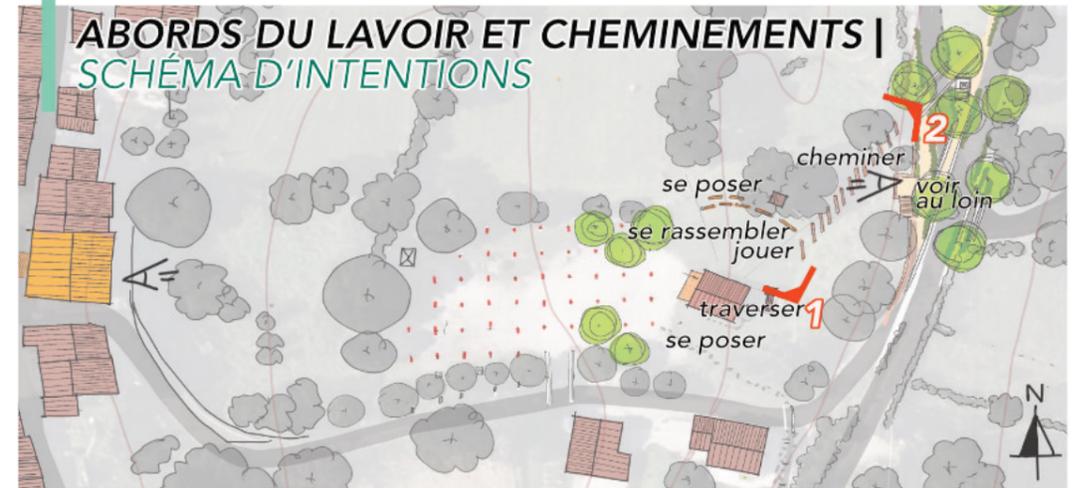
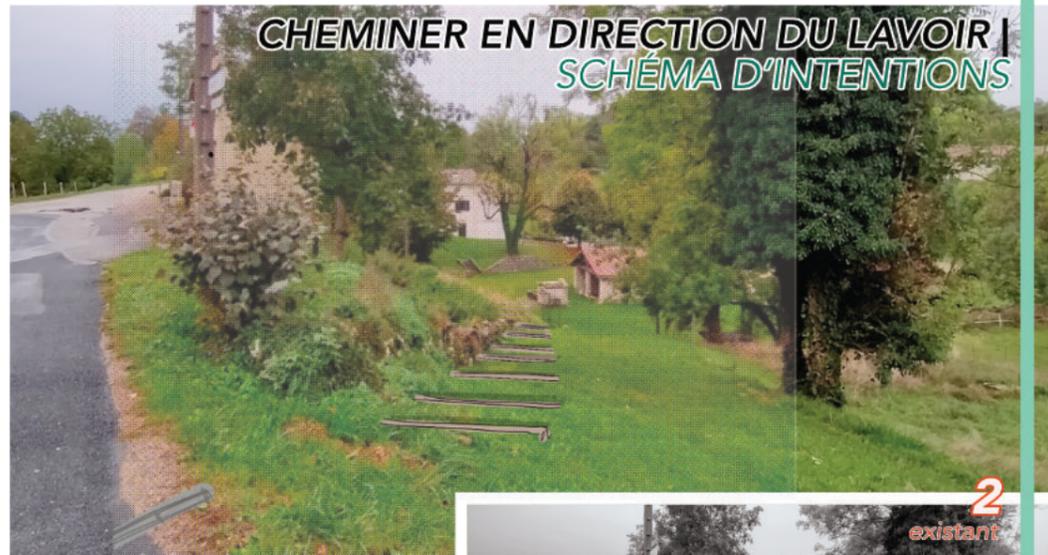
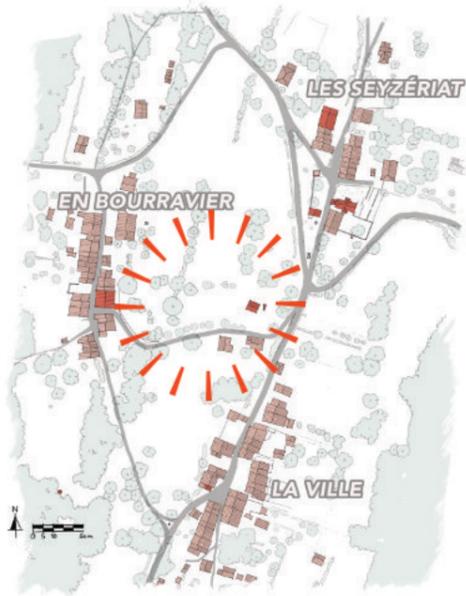


RECOMMANDATIONS

- + **Ménager les abords du lavoir** avec des aménagements les moins interventionnistes possibles, s'inscrivant dans une réflexion frugale correspondant à l'identité rurale de Grand-Corent, et en lien avec le « lexique d'aménagement communal » s'appuyant avec les ressources disponibles du site (pavé, pierre, bois local, etc.).
- + **Faire évoluer les abords directs du lavoir** notamment en vue de l'ouverture de sa façade ouest (et de la disparition de l'ancien poteau électrique, enlèvement des bacs de tri, etc.) : marque le seuil d'entrée ouest du lavoir (avec cette façade ouest ainsi ouverte) soit en réutilisant la dalle actuellement présente soit par l'utilisation du lexique communal mis en œuvre sur les seuils attractifs dans les traversées des quartiers.
- + **Planter des arbres sur la frange ouest pour cercler le lavoir d'une canopée** et accompagner les cheminements vers le lavoir, et marquer une transition avec l'espace libre à l'ouest (servant de stationnement).
- + **Profiter de la topographie du site pour envisager la mise en œuvre d'une « agora » côté nord du lavoir**, assise profitant de la déclivité du terrain et le lavoir composant le fond de scène de cette agora (possibilité d'une programmation estivale : projection de film, etc.). Cela tout en préservant les cages de foot, cette agora pouvant permettre de créer des gradins pour ces derniers.
- + **Envisager la suppression de toilettes publiques**, notamment en vue de la mise en place de toilettes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (en lien avec le local communal).
- + **Assurer le cheminement en direction « Les Seyzériat » (forte topographie)** par un mélange terre-pierre assurant pour part, une montée en pente, et pour part, des pas d'âne accompagnant une montée plus douce, et en envisageant la présence d'une main courante sur la partie latérale.
- + **Conserver, préserver et pérenniser l'espace ombragé** accueillant la zone de pique-nique, mettant en place un simple dispositif (pierre, bois couché, etc.) pour dissuader le stationnement tout en gardant la continuité des espaces, envisager des plantations sur les différentes strates (notamment arbustives ou vivaces).
- + **Rationaliser l'utilisation de l'espace libre à l'ouest** travaillant de la composition paysagère du site, par un simple quadrillage au sol aidant l'organisation des stationnements au travers d'une grille un jalonnement (potentiellement 6mx6m permettant le stationnement de 2 véhicules ou la circulation). Assurer que le marquage de ce quadrillage permette plusieurs scénarios en conservant l'accès actuel des véhicules. Envisager la possibilité de clôturer une partie de cet espace par la seule présence d'un dispositif simple d'installation (exemple : corde sur poteau en chêne). Prévoir le stationnement du gîte de la maison Musy (envisager la possibilité d'être un point d'étape équestre).
- + **Déplacer et intégrer le bac de collecte de verre dans un espace accessible**, évitant d'apparaître au premier plan de la voie principale de circulation (façade sud), possibilité d'être déplacé à l'angle nord-ouest ou à proximité sur la place du 19 mars 1962.

SCHÉMAS D'INTENTIONS & RÉFÉRENCES

MÉNAGER LES ABORDS DU LAVOIR ET SES CHEMINEMENTS



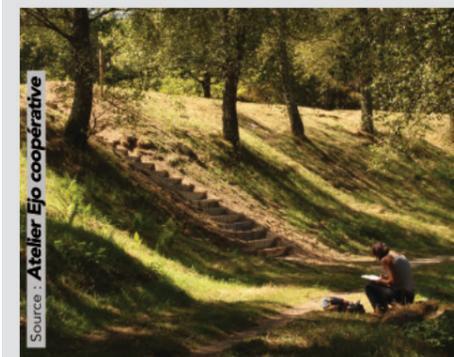
RÉFÉRENCES de mobiliers et ressources locales



Bois de Keroual, Guilers (25), 2018
 Commande : Encadrement d'un workshop de création de mobilier en bois
 Commanditaire : Espaces Verts de Brest Métropole / Beaux Arts de Brest / Lycée Vauban
 MOE : Atelier Bivouac



Requalification du parc arboré, Saint-Barthélémy-Grozon (07), 2020-2024
 Commande : Résidence de création artistique, culturelle, éducative et thérapeutique ;
 Commanditaire : Institut Médical Educatif Soubeyran
 MOE : Atelier Bivouac, en collaboration avec Diane Bousquet (artiste graphiste)

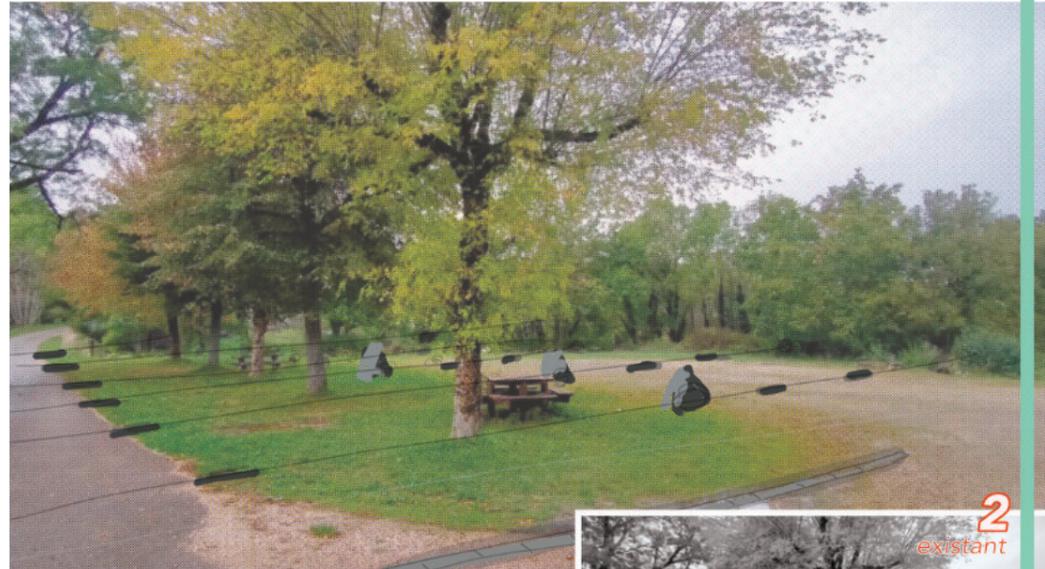
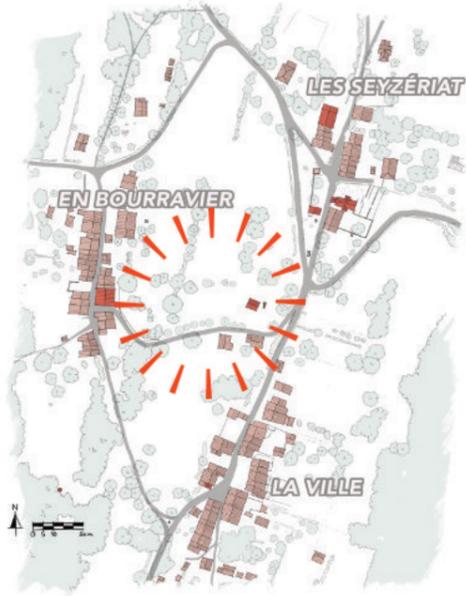


Sentier pédestre, BEAUMONT-DU-LAC (87), 2018
 Commande : ménagement d'un sentier pédestre ; compris travail en résidence et co-construction
 Commanditaire : Centre International d'Art et de Paysage de l'Île de Vassivière
 MOE : Ejo. coopérative
 Cout : 13 000
 Surface : 15,77ha

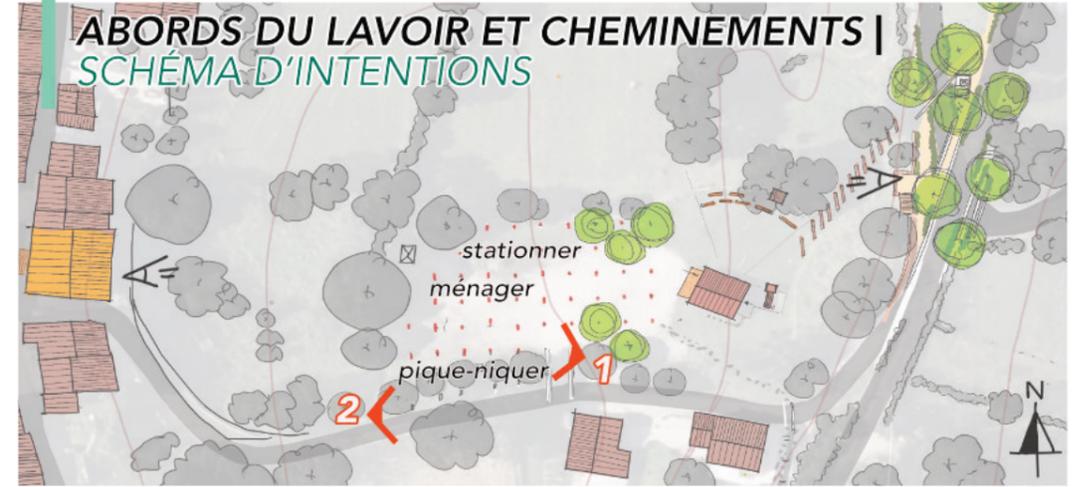
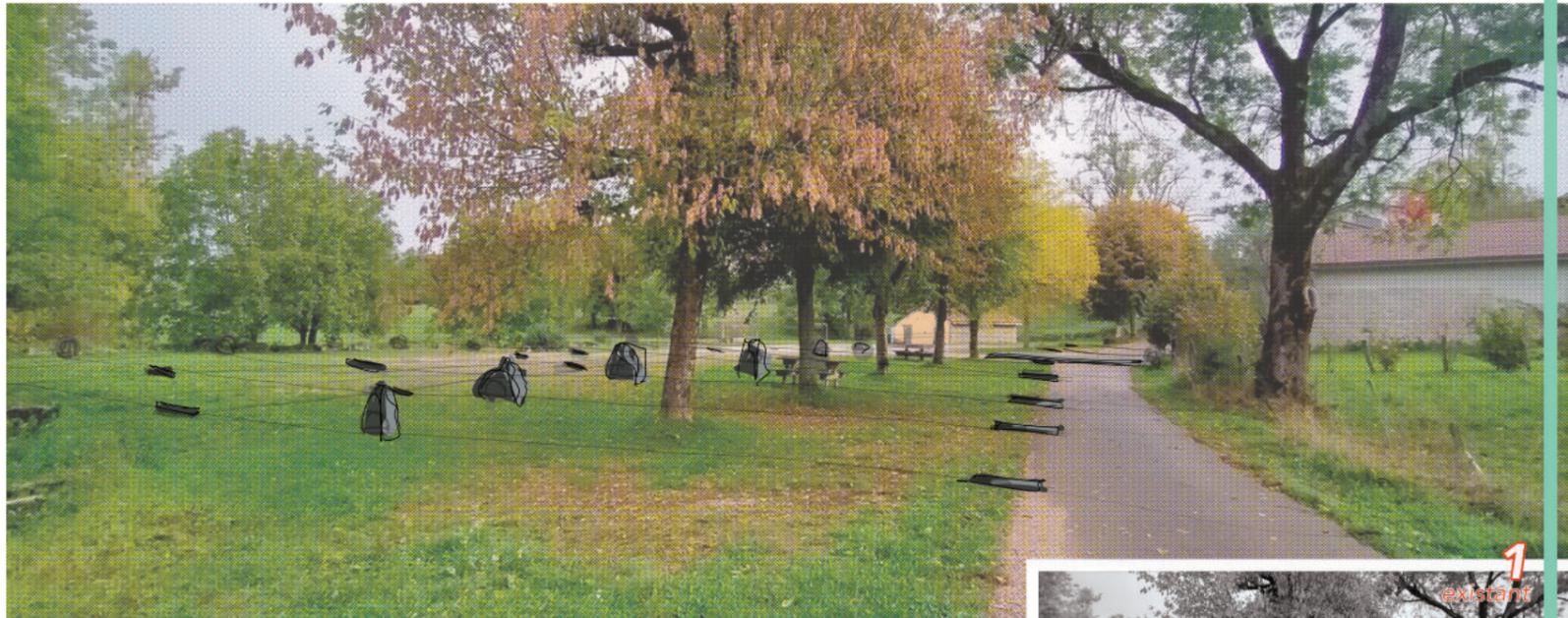


SCHÉMAS D'INTENTIONS & RÉFÉRENCES

MÉNAGER LE PAYSAGE



MÉNAGER LE PAYSAGE
PAR LE STATIONNEMENT |
SCHÉMAS D'INTENTIONS



RÉFÉRENCES de stationnement au profit du paysage



Le-Thourel - A. Delacroix TALPA
paysagiste
Droit photo : Mélanie MAROIS

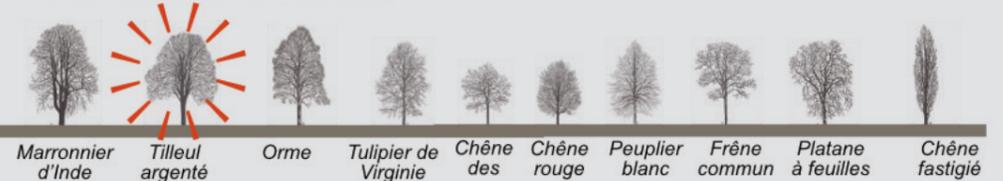
Rou-Marson (49) - Arnaud Delacroix TALPA
- chaussée végétale

La-Chapelle-de-Naux (37) -
Arnaud Delacroix TALPA paysagiste

Verrie (49) - Arnaud DELACROIX
TALPA paysagiste - Source : TALPA

Créer une aire de stationnement, c'est d'abord créer un espace public, (belvédère, un mail, une esplanade, un parc) qu'il convient de qualifier. Ensuite il apparaît nécessaire d'étudier l'implantation du stationnement au sein de cet espace. Le mot « parking » ne correspond pas à un nom d'espace, il correspond à une fonction.

RÉFÉRENCES d'arbres



Les plantations des arbres doivent apporter une structuration à l'espace en fonction du type d'espace à aménager.

Le choix de l'arbre et de son essence doit prendre en compte ses besoins pour qu'il puisse se développer selon sa silhouette, son port naturel, et d'exprimer toute sa présence dans l'espace.

RÉFÉRENCES : STATIONNEMENT PAYSAGER

MÉNAGER LE PAYSAGE

RÉFÉRENCE Aire de stationnement végétalisée, Duingt (74)



© Beatrice Cafferi

PROGRAMME :

Ce projet porte sur la création d'un parking écologique, sans barrière automatique ni peinture au sol. L'idée est de permettre au lieu de retrouver son aspect champêtre une fois l'été terminé. On y trouve des haies pour organiser le stationnement ainsi que des rondins pour délimiter les espaces de stationnement.

CONCEPTEURS :

Patrick Humblot - Architecte-Paysagiste

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune de Duingt (74)

ANNÉE DE RÉALISATION :

2021

SURFACE :

6 800 m²

COÛTS :

96 644€ HT

RÉFÉRENCE Parc du Vallon, stationnement paysager, Pérouges (01)



© CAUE de l'Ain, G. Pillard

PROGRAMME :

Réorganisation raisonnée des circulations et des stationnements
Intégration paysagère au cœur d'un site patrimonial

CONCEPTEURS :

Ménard - Paysage et Urbanisme

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune de Pérouges (01)

ANNÉE DE RÉALISATION :

2010

SURFACE :

17 000 m² (parking)

630 ml (voirie)

COÛTS :

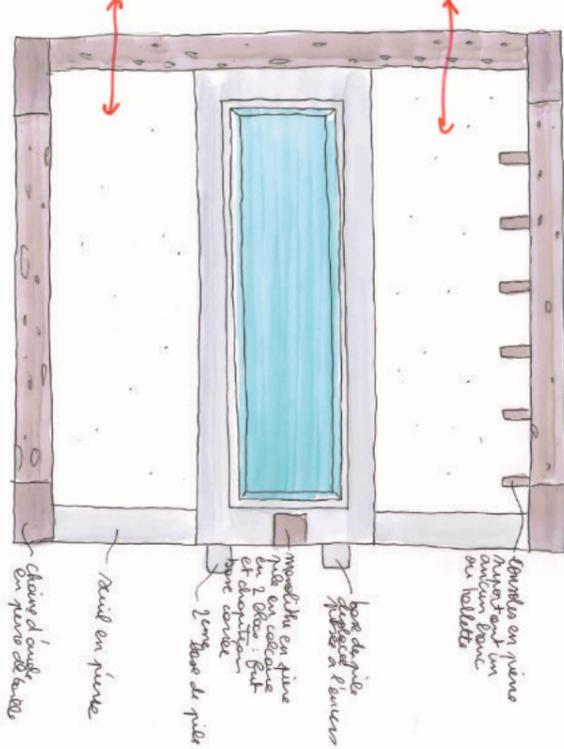
740 000€ HT

RÉFÉRENCES : LE LAVOIR

ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION, FICHE CAUE DE L'AIN, 2023

VALORISATION DU LAVOIR DE GRAND CORENT ÉTAT DES LIEUX

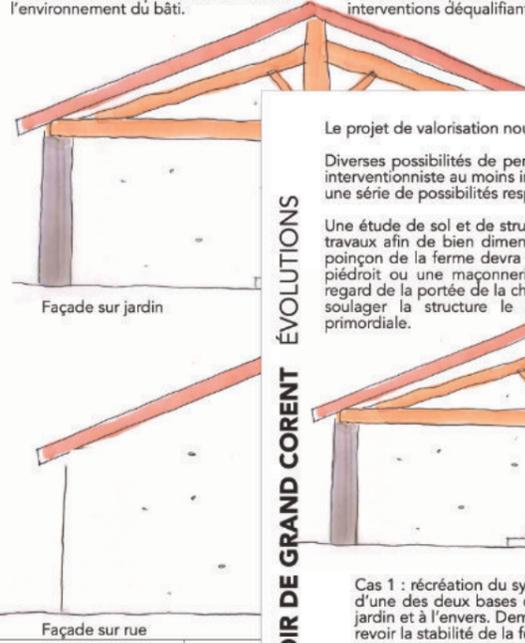
La commune de Grand-Corent souhaite mettre en valeur son lavoir couvert en retirant le point d'apports volontaires, supprimant le pylône électrique et envisage une ouverture dans le mur donnant sur la rue pour le rendre plus visible et faciliter son accès.
La commune souhaite demander une aide du Département au titre du patrimoine non protégé au titre de l'exercice 2024. Dossier à déposer avant le 30 juin 2023.



Photos transmises par la Mairie montrant l'environnement du bâti.



Un terrain préservé avec de petites interventions déqualifiantes facilement réversibles



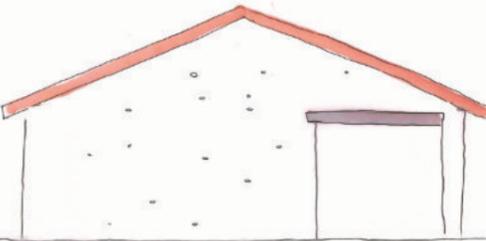
Le projet de valorisation nous semble pertinent.

Diverses possibilités de percement sont envisageables, du plus interventionniste au moins interventionniste. Ci-après est décliné une série de possibilités respectueuses du caractère du lieu.

Une étude de sol et de structure sera importante à établir avant travaux afin de bien dimensionner les rapports de charges. Le poinçon de la ferme devra être impérativement soulagé par un piedroit ou une maçonnerie pleine au droit de ce dernier au regard de la portée de la charpente. La pose d'étais pour soulager la structure le temps d'intégrer les linteau sera primordiale.

VALORISATION DU LAVOIR DE GRAND CORENT ÉVOLUTIONS

Cas 1 : récréation du symétrique du côté jardin, réutilisation d'une des deux bases qui sont actuellement disposée côté jardin et à l'envers. Demande la prolongation de la toiture et revoir la stabilité de la ferme existante



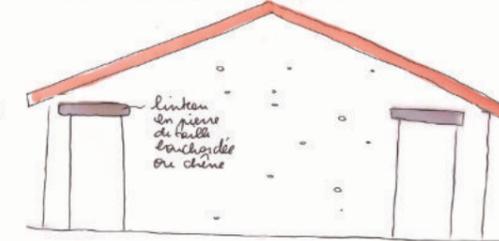
Cas 3 : création d'une porte charretière sur l'emprise d'un des deux passages

Variante possible : disposition en miroir.



Cas 2 : création d'une porte piétonne pouvant être accolée à une baie jumelée pour inviter à entrer. Porte piétonne à aligner avec le passage.

Variante possible : disposition en miroir.



Cas 4 : création de deux porte piétonnes en symétrie dans l'axe des passages

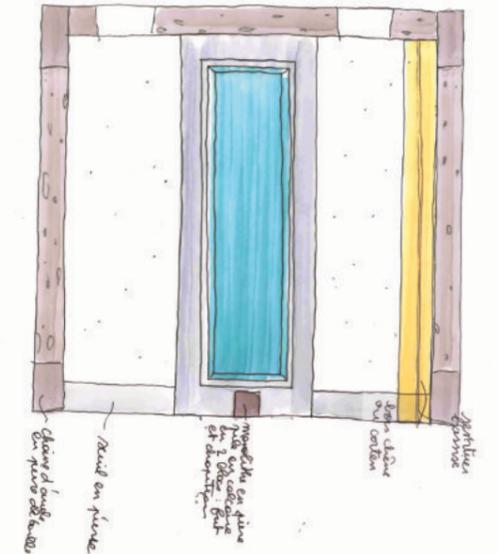
Exemple en plan de la version 4. Dans tous les cas la restitution de l'assise du banc existant nous paraît importante pour recréer la convivialité au lieu

Elle peut être réalisée d'un seul morceau en bois de chêne ou corten.

Une mise en lumière discrète de l'intérieur de l'édifice avec des spots encastrés pourra être envisagé tout comme un enduit de chaux à pierre vue légère sur des parties en pierre cassées. Bien laisser visible des chaînes d'angle en pierre de taille.

Les seuils de porte seront important à soigner (brique ou pierre).

Le sol du lavoir pourra rester en terre battue, pierre ou dalle de brique posée sur sable



01 Ain caue



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain
4 rue Général Deboissat
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com
www.caue01.org

DATE : 7.3.2023

ÉTAT D'AVANCEMENT : Amont

COMMUNE :

Avertissements : Le CAUE * fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre* article 7 loi du 3 janvier 1977.

*Les conseils de responsabilité

01 Ain caue



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain
4 rue Général Deboissat
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com
www.caue01.org

DATE : 7.3.2023

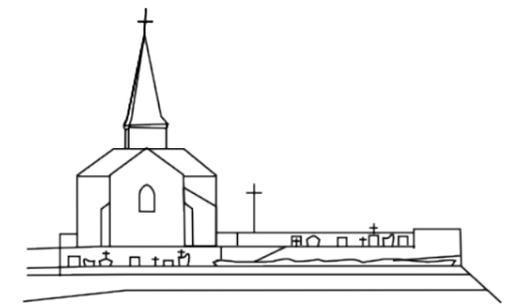
ÉTAT D'AVANCEMENT : Amont

COMMUNE : Grand-Corent

ADRESSE :

Avertissements : Le CAUE * fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre* article 7 loi du 3 janvier 1977.

Les conseils donnés par les architectes-conseillers du CAUE ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE.

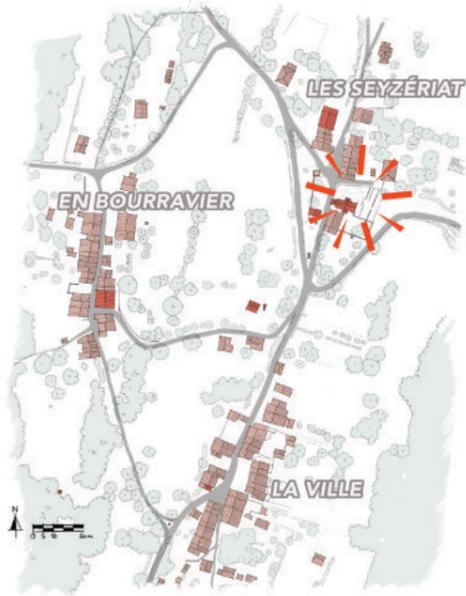


CIMETIÈRE

4

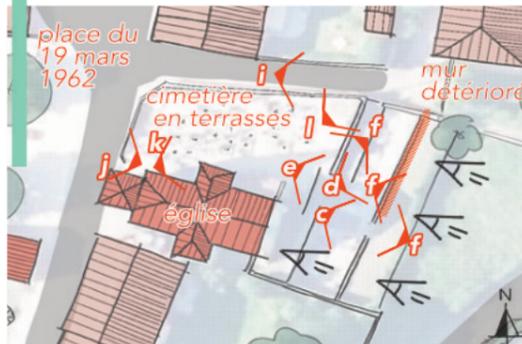
ÉTAT DES LIEUX

UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE PROPICE AU RECUEILLEMENT



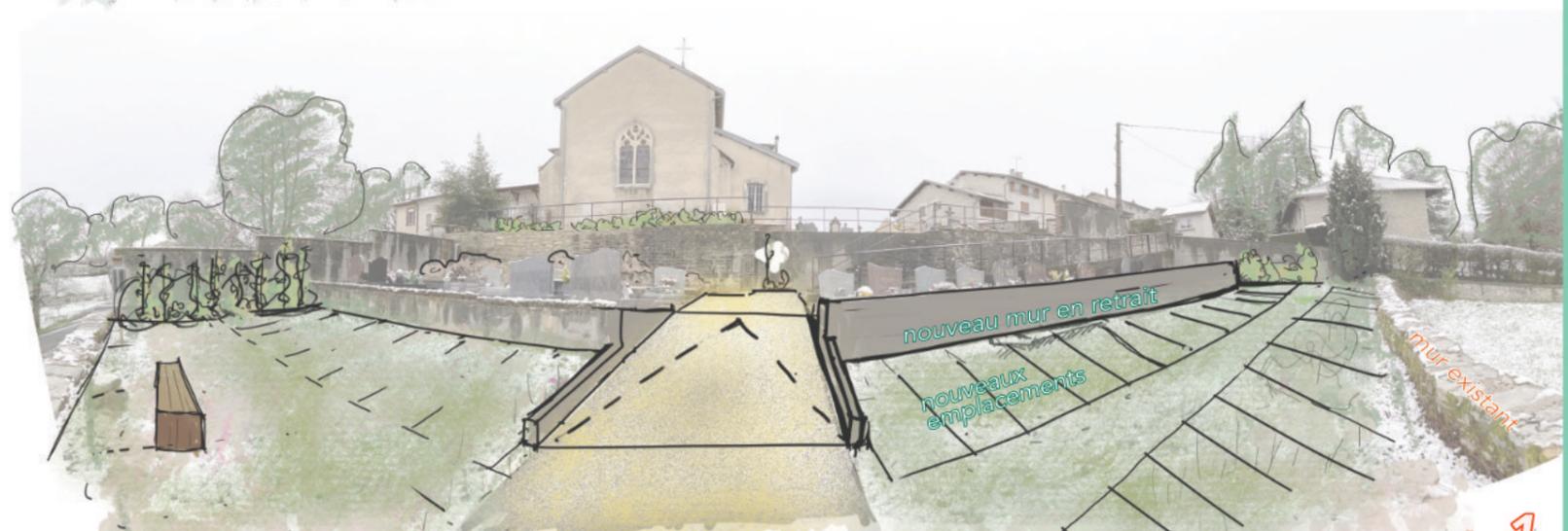
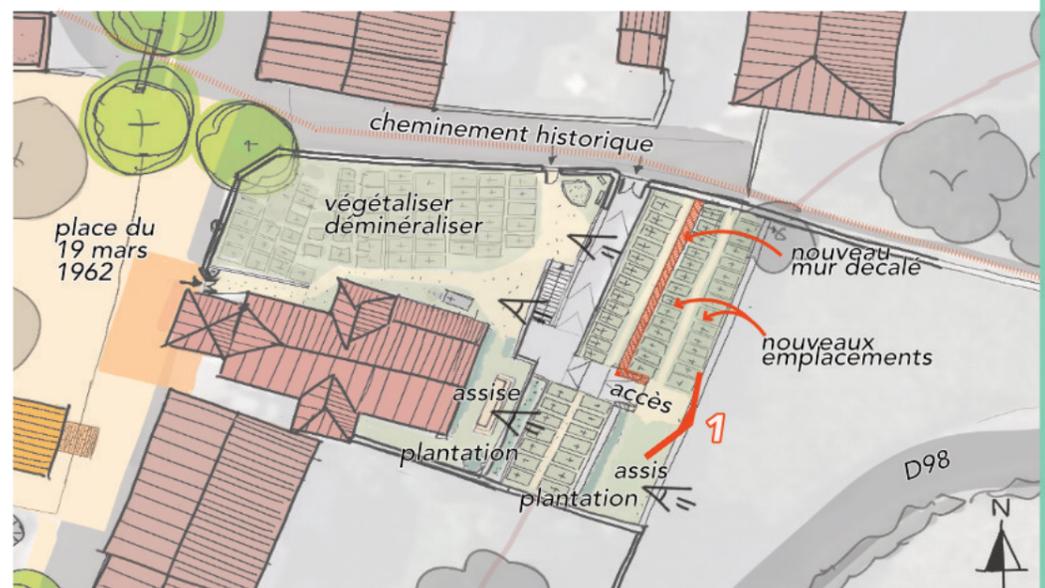
à noter

- Vues exceptionnelles propices aux recueils, ouvrants vers le grand paysage à l'ouest sur la vallée de l'Ain et la chaîne de Berthiand ;
- Séparé de l'espace public (place) par un mur de clôt présentant des plantations en pieds de mur sur la place, centre du hameau les « Seyzériat » ;
- Accès carrossable depuis l'impasse, ancienne voie historique ;
- Mur de l'entrée Ouest est à restaurer ;
- Mur de la seconde terrasse « est » est très détérioré.



SCHÉMAS D'INTENTIONS & RECOMMANDATIONS

ACCOMPAGNER LE RECUEILLEMENT TOUT EN OFFRANT DE NOUVELLES CONCESSIONS



ÉVOLUTION DU CIMETIÈRE | SCHÉMAS D'INTENTIONS

RECOMMANDATIONS :

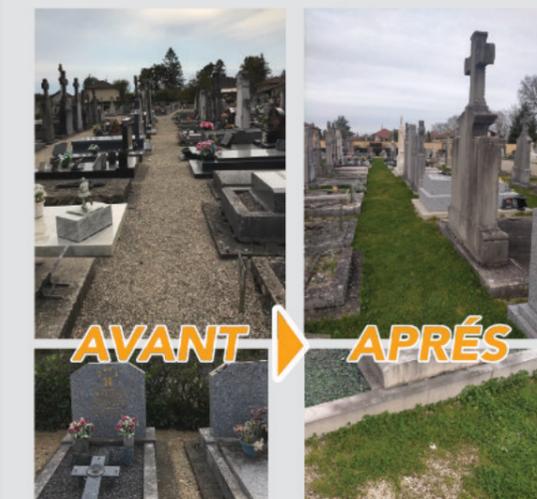
- + Favoriser le recueillement en préservant les vues exceptionnelles en direction de la vallée de l'Ain.
- + Accueillir un plus grand nombre de concessions.
- + Profiter de la détérioration d'un mur en partie basse du cimetière pour envisager d'offrir l'accès carrossable au plateau le plus bas pour accueillir des concessions sur cette terrasse basse. Préférer une épaisseur de mur qui prévienne des chutes entre les deux terrasses, plutôt qu'un mur haut ou un garde-corps. Plus généralement, assurer la mise aux normes des dispositifs évitant les chutes, notamment des garde-corps.
- + Offrir des lieux d'assises (bancs ou autres) pour permettre le recueillement, particulièrement derrière l'église.
- + Limiter l'imperméabilisation des sols aux stricts nécessaires (envisager de les limiter aux bandes de roulement).
- + Favoriser la végétalisation du cimetière ; limiter l'imperméabilisation des sols en favorisant des strates végétales basses laissant la primauté à la vue (couvre-sol, vivace, grimpante, herbacée, etc.) : entre les concessions (strate des couvre-sol, type trèfle), sur les concessions non attribuées (encore) sur ce dernier nouveau plateau bas (strate herbacée, type prairie fleurie) et sur le secteur non attribuable tel que derrière l'église (toutes ces strates basses, type massif planté pouvant assurer la mise à distance du mur tout en assurant le maintien de la vue depuis l'espace d'assise).
- + Anticiper la rénovation du mur longeant les concessions au nord du cheminement de l'entrée ouest du cimetière.

RÉFÉRENCES accompagner le recueillement

Jardin du souvenir et columbarium, JOURNANS (01)



Requalification du cimetière, MONTREVEL-EN-BRESSE (01)



RÉFÉRENCES

ACCOMPAGNER VERS LE RECUEILLEMENT, CONSTRUIRE UNE AMBIANCE PROPICE EN RESPECT DES USAGES DU LIEU



SE RECUEILLIR / Composer une ambiance propice au recueillement

- (Re)Qualifier les espaces pour favoriser le recueillement ;
- Construire une ambiance propice au recueillement en respect des usages des lieux : arrosage, acheminement des corps, assises, etc.
- S'appuyer sur les ressources du site (vue, paysage, ainsi que matériaux locaux, etc.).



DR CAUE 71 & CAUE 49

RÉFÉRENCES

METTRE EN ŒUVRE DANS UNE LOGIQUE DE GESTION SOBRE ET ÉCONOME, AVEC LES RESSOURCES LOCALES

VÉGÉTALISER / Couvrir le sol et économiser le désherbage sur les espaces réduits



S'appuyer sur la végétation plutôt que lutter contre !

- accompagner les entrées, les allées principales et lieux importants du cimetière par une végétalisation : herbe en pied de murs, véritables fosses de pleine terre entre allées et sépultures latérales, arbre pour ombrage si suffisamment d'espace latéral, plantations arbustives devant et à proximité du calvaire...
- enherber les vastes espaces libres : emplacements libres, abords des murs d'enceinte...
- végétaliser (plantes tapissantes, voire arbrisseaux si possible) les espaces libres plus restreints : concessions libres et isolées, espaces inter-tombes supérieurs à 20 cm, espaces entre allées et tombes très larges...
- pailler les espaces très réduits et peu simples d'accès avec du BRF par ex. (espaces inter-tombes inférieurs à 20 cm, au pied des éléments de mobilier urbain...)

pour limiter le désherbage et l'entretien, limiter le ruissellement, favoriser la tenue des sols ... et contribuer à des ambiances agréables !



Lierre terrestre
Glechoma hederacea



Trèfle rampant
Trifolium repens



Potentille rampant
Potentilla reptans



Lierre commun
Hedera helix



Renoncule rampante
Ranunculus repens



Bugle rampant
Ajuga reptans



Véronique filiforme
Veronica filiformis



Petite pervenche
Vinca minor

CAUE 01 (2021)

CAUE 71 (2017)

MINÉRALISER / Choisir un système de revêtement adapté à l'usage du cheminement

Prix indicatifs 2017

Le choix des revêtements devrait être basé sur l'utilisation des matériaux locaux, pierres locales en pavé, dalles, stabilisé, concassé pour béton désactivé, émulsion gravillonnée, galets en calade.

Engazonnement



5 à 7€ / m²

Stabilisé



23 à 28€ / m²

Pavés ou dallage béton joints enherbés



57 à 66€ / m²

Pavés ou dallage pierre (locale de préférence) joints enherbés



75 à 90€ / m²



Sable d'Hauteville



Dalle d'Hauteville



Sable de Sault-Brenaz



Pavés d'Hauteville



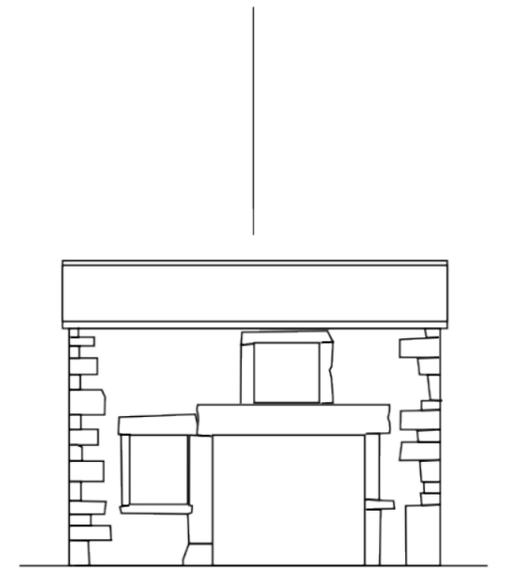
Calade de galets

CAUE 71 (2017)

CAUE 71 (21)

PETITS MOBILIERS / Choisir un mobilier adapté et évoquant le caractère local



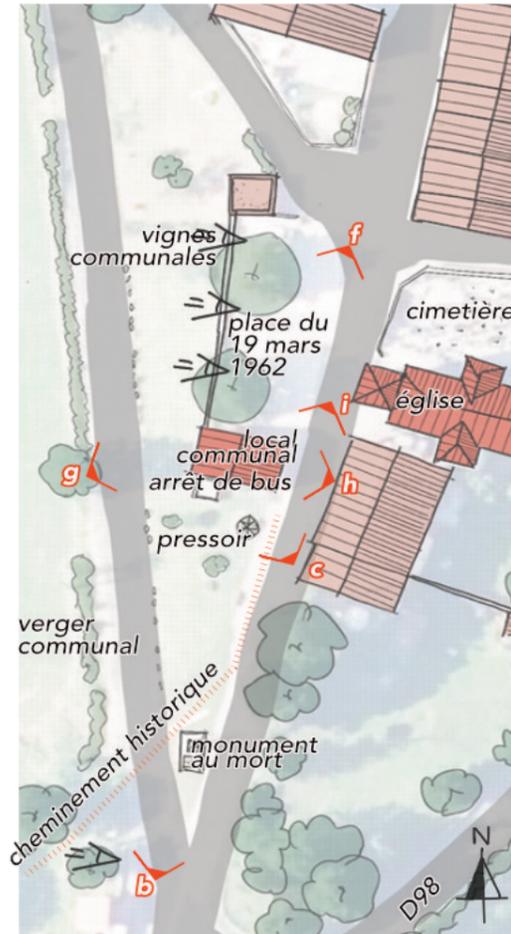
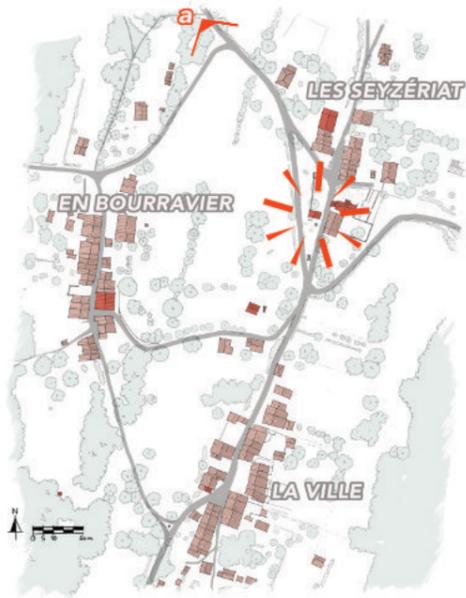
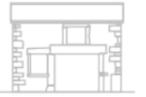


LOCAL COMMUNAL

5

ÉTAT DES LIEUX

LOCAL COMMUNAL

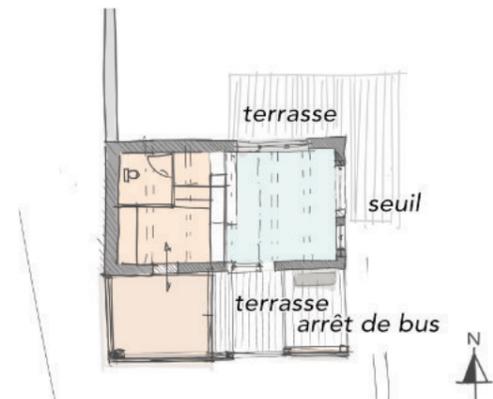
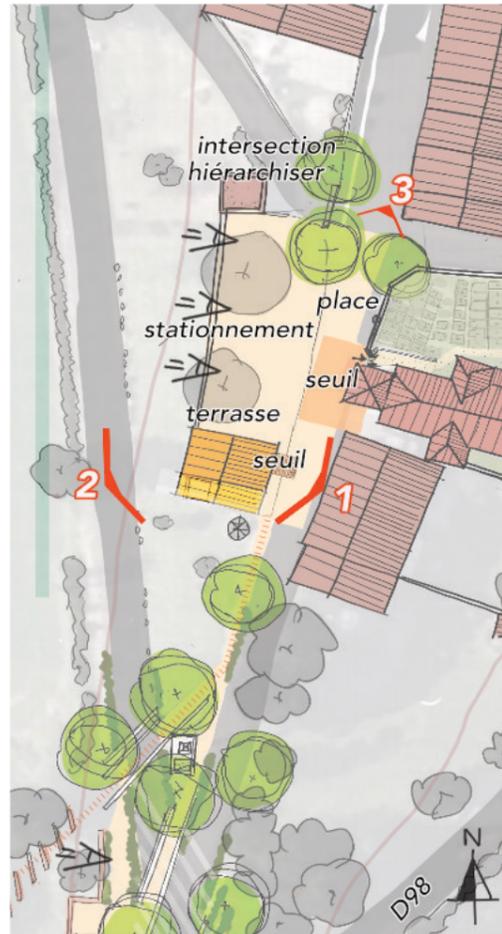
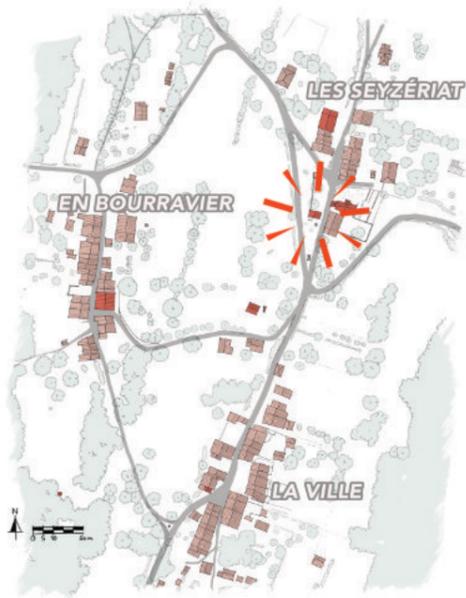
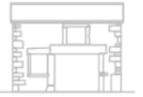


LOCAL COMMUNAL | ÉTAT DES LIEUX



...VERS UN LIEU DE CONVIVIALITÉ ET DE PROXIMITÉ

LOCAL COMMUNAL



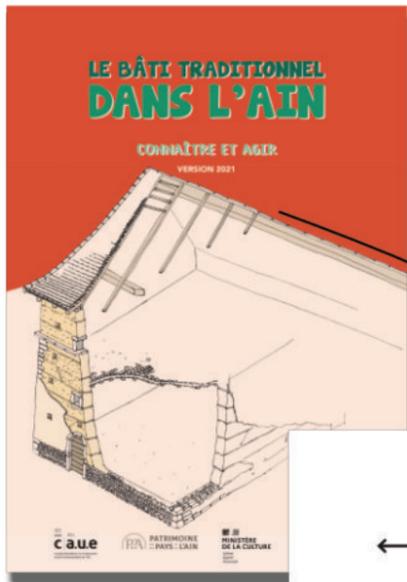
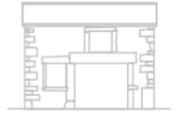
LOCAL COMMUNAL | SCHEMAS D'INTENTIONS & RECOMMANDATIONS

- + **Objectif communal : accueillir un lieu de convivialité communal** assurant les fonctions de bar communal, de très petit point de vente relais épicerie et des toilettes PMR pouvant être utilisés seuls avec un accès direct depuis l'extérieur. S'adjoint l'arrêt de bus communal avec un abri à intégrer.
- + **Préserver les caractéristiques** de ce bâti historique dont nous trouvons la trace sur le cadastre Napoléonien (1827) : **bâti en pierre d'un volume simple adressé** sur la façade principale ouverte à Est.
- + **Conserver un volume bâti simple sous un seul volume de toiture** à deux pans ; éviter la complexité en toiture, éviter les volumes en cascades.
- + **Conserver la composition de la façade principale est**, propice à devenir la façade d'entrée du local où s'articule le marquage du seuil (travail à l'échelle communale des seuils).
- + **Anticiper et intégrer les contraintes fortes liées à la présence du transformateur** au sud de la façade, en conservant son emplacement initial ou en envisageant le déplacement (contrainte à cadrer rapidement au vue de sa position).
- + **Concevoir un projet qui ouvre une partie de la façade nord** sur la place et une partie de la façade Sud ; proportion d'ouverture à évaluer en fonction des contraintes structurelles (*consulter un BE structure*) et fonctionnelles. Préférer les concentrer en partie est, accroche nord.
- + **Pour prévenir de la surchauffe de la façade sud**, envisager un débord de toiture conséquent et/ou une surépaisseur de cette façade avec un volume simple en continuité du volume existant, pouvant offrir un volume couvert pour accueillir l'arrêt de bus communal.



RÉFÉRENCES : BÂTI TRADITIONNEL DANS L'AIN

CONNAÎTRE POUR AGIR : FAIRE UNE EXTENSION, CRÉER DES OUVERTURES, LE PIGNON BARDÉ



https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2021_09/02/100778-20210902-le-bati-traditionnel-ain2-red.pdf

5.10 INTERVENIR SUR L'EXISTANT FAIRE UNE EXTENSION

La transformation d'une maison peut être nécessaire pour créer une chambre supplémentaire, un atelier, un jardin d'hiver... Il est important de s'interroger sur une **adaptation globale, temporelle et évolutive**. Dans le cas d'une extension, il est préférable pour des questions de proportions de ne pas étendre le volume initial de plus du tiers. Aussi, il est intéressant de distinguer le nouveau volume par une architecture actuelle adaptée au contexte et au paysage, par exemple en utilisant un bardage vertical en bois ou en aluminium réfléchissant si le contexte naturel prédomine. L'extension privilégie le meilleur ensoleillement en particulier le sud et l'ouest. Une pergola permet d'atténuer la chaleur d'été. Elle peut être complétée par une vigne grimpante. Une toiture plate peut permettre de profiter d'une grande terrasse à l'étage.

Voir fiche 5.11 créer des ouvertures

1 : Diverses possibilités d'évolution d'une habitation à Bourg-en-Bresse (01).
2 : Extension en bois intégrant une annexe pour la réserve du bois et dissimuler la ventilation. Pont-de-Veylle (01) - Agence locale du Crédit Agricole, 1974 M.
3 : Gîte d'altitude (C et E Mégard (archi)), Cuvery (01), © Christophe Mégard
4 : Musée Louvre Lens (62) - © Musée Louvre Lens.

et P. Dosse (arch.).

LE BÂTI TRADITIONNEL DE L'AIN, CONNAÎTRE ET AGIR - C.A.U.E 01 / P.P.A / U.D.A.P 01 / CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN - VERSION 07.2021 - 52

5.11 INTERVENIR SUR L'EXISTANT MODIFIER OU CRÉER DES OUVERTURES

Le changement d'usage d'un bâtiment peut nécessiter une réorganisation intérieure des espaces et par conséquent un besoin d'apport de lumière naturelle supplémentaire. Pour la création des percements, il est important de raisonner suivant la **composition extérieure** et les **capacités d'évolution** de la façade. *Voir fiche 3.5 les façades*

Cette attention permet d'identifier les modifications qui auront le moins d'impact sur la volumétrie générale, et aussi de maîtriser les coûts immédiats et futurs (alignement des percements, position judicieuse, évolutions possibles). Par exemple, pour une ancienne ferme, le changement d'une porte charretière en verrière de type « atelier » permet de conserver l'identité du lieu.

En rez-de-chaussée, l'**abaissement des allèges*** peut être une adaptation intéressante, par exemple en transformant une fenêtre en porte-fenêtre à imposte. Il est important de respecter une **proportion** de baie de dimension **plus haute que large** sur les édifices d'avant 1950. *Voir fiche 3.6 les ouvertures*

1 : Ancienne ferme en pisé à Miribel (01) et évolution possible.
2 : Modification d'une fenêtre en porte-fenêtre à imposte.
3 : Exemple de création de baies sur une façade aveugle avant / après à Mesimy-sur-Saône (01).

LE BÂTI TRADITIONNEL DE L'AIN, CONNAÎTRE ET AGIR - C.A.U.E 01 / P.P.A / U.D.A.P 01 / CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN - VERSION 07.2021 - 53

4.19 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS LE PIGNON BARDÉ

Le **ignon**, de par sa plus grande hauteur, et sa difficulté de développer de grands débords de toiture, est la face d'un bâtiment la plus soumise à la pluie et aux **vents dominants**. Dans l'Ain, le Joran, un vent jurassien de secteur nord-ouest ou la Bise, un vent de secteur nord à nord-est ont les effets les plus impactants. Afin de mieux **protéger** cette façade, l'utilisation de bardage sur le tiers supérieur est courant dans les fermes et maisons rurales du Pays de Gex (spécifiquement bardage en tavaillon), du Bugey et du Dauphiné. Si le comble est utilisé comme séchoir ou remise, le pignon bardé peut également être utile pour **ventiler** de manière simple et uniforme tout en décourageant les gros nuisibles de rentrer. Le pignon bardé peut être réinterprété utilement dans l'architecture contemporaine pour mieux intégrer une volumétrie ou renforcer l'isolation thermique d'un comble s'il est mesuré et vient en complément d'une maçonnerie enduite en chaux-chaux. Afin d'éviter les effets de retraits du bois lors des saisons, le bardage vertical peut être complété de tasseaux de bois qui permettent de donner un relief intéressant (illustration 3).

Afin de s'intégrer au paysage, l'emploi du **bois badigeonné** à la **peinture à l'ocre** est à privilégier. Les teintes les plus efficaces sont les sangs de bœuf, les terres de Siègne, les terres d'ombre ou les ocres jaunes à coordonner avec les menuiseries, huisseries ou forgets.

En **milieu urbain**, le **zinc à joint debout** peut être envisagé. Il a l'intérêt d'être peu sensible aux variations de température et demande peu d'entretien. A la différence du bois, il est néanmoins moins bon isolant.

L'utilisation de bois local dans la construction est soutenue par des aides si elle respecte ces trois conditions :

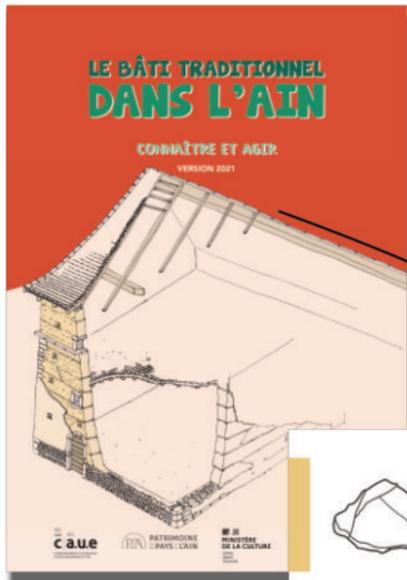
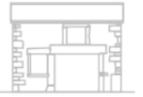
- Le niveau 3 du label bâtiment bio-sourcé en terme de quantité de bois au m² ;
- Des performances énergétiques élevées ;
- Une valorisation du bois local avec des filières issues des massifs forestiers de l'Ain, de la région AuRA ou de départements limitrophes.

1 : Bardage traditionnel d'une ferme.
2 : Écorché décomposé d'un bardage horizontal ou vertical.
3 : Exemple de bardage contemporain en zinc pré-patiné - © VMZINC.
4 : Détail d'un bardage vertical et tasseau - Maison des association - Ambronay (01), © SP/CAUE de l'Ain.

LE BÂTI TRADITIONNEL EN BUGEY-SUD, CONNAÎTRE ET AGIR

RÉFÉRENCES : BÂTI TRADITIONNEL DANS L'AIN

CONNAÎTRE POUR AGIR : FINITIONS DE LA PIERRE DE TAILLE, LES MURS, ETC.



5.23 INTERVENIR SUR L'EXISTANT

FINITIONS DE LA PIERRE DE TAILLE

La nature de la pierre a une importance primordiale dans la qualité de la construction et dans l'usage. Toutes les pierres ne se valent pas.

Dans le secteur se retrouvent deux natures de pierre :

- Le **calcaire** qui est une roche sédimentaire carbonatée, comme le choin de Villebois, Fay ou Parves. Elle aura la caractéristique d'être **dure et solide**. Il pourra être réservé à des contraintes fortes comme un seuil, un jambage de porte, un linteau ou un emmarchement.
- Le **grès** qui est une roche issue de la sédimentation de grains de sables agrégés et compactés. Il aura l'intérêt de facilement se tailler, mais sera plus fragile. Il pourra se retrouver dans des corniches sculptées ou des jambages de porte.

Différents rendus de finition peuvent être donnés à ces pierres suivant leurs destinations ou l'effet à la lumière souhaité.

Ainsi un escalier ou un pavage sera souvent **bouchardé** (repère 2) ou **layé** (repère 3) afin de lui donner un aspect moins dérapant.

Un mur que l'on souhaite enduire de chaux aura des moellons grossièrement **piquetés** (repère 7) ou **débouchés** (repère 8) pour mieux accrocher le gobetti sans demander trop de temps.

Un sol que l'on veut facile d'entretien aura une finition **polie** (repère 5) ou **flammée** (repère 6), pour rendre la surface moins poreuse.

Les soubassements des bâtis reçoivent en général beaucoup d'attention pour leurs fortes visibilités. Leurs finitions sont souvent **mixtes** pour accentuer les effets de matière et de lumière.

LE BÂTI TRADITIONNEL EN DUGEY-ROU, CONNAÎTRE ET AGIR 84

3.3 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

LES MURS

Dans l'architecture traditionnelle, deux types de murs se côtoient :

- Le **mur pignon**. Il correspond aux deux façades dont les sommets sont triangulaires ;
- Le **mur gouttereau**. Il correspond aux élévations latérales dont les sommets sont plats. Ces façades portent généralement les gouttières.

Le mur s'appuie toujours sur une fondation dont les dimensions et la mise en œuvre dépendent de la nature du sol et de la hauteur de la construction.
Voir fiche 3.2 les fondations

Traditionnellement, le mur peut être composé de pierre, pans de bois, brique ou pisé selon les ressources locales.
Voir fiches 2.1 à 2.4 les matériaux

Lors de l'édification du mur, des réservations sont prévues au moyen de **cintrés** provisoires en bois pour former les futures ouvertures.
Voir fiche 3.7 les fenêtres

Dans l'architecture antérieure au XX^e siècle, les baies cintrées ou à tiers point sont privilégiées pour les grandes ouvertures du rez-de-chaussée (entrées charretières ou portes cochères).

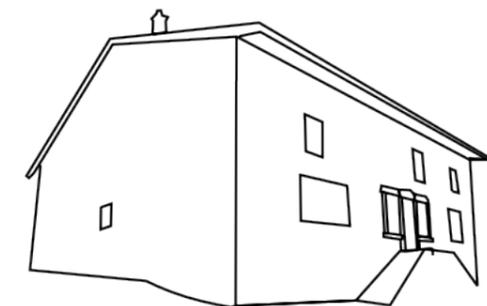
Lorsque la baie est droite, il est courant de rencontrer un **arc de décharge***, sorte de linteau cintré pris dans la maçonnerie, au-dessus de la baie. Il permet grâce à une succession de petits claveaux* (pierre, brique ou briquette) de mieux reporter l'ensemble des forces du bâti vers les jambages*.

Les porches* des bâtis anciens sont généralement en voûte d'arête afin de mieux diffuser sur les murs les reports de charge.

1 : Différence entre pignon et gouttereau.
2 : Principes de pose de cintre en bois lors du chantier.
3 : Schéma d'un arc de décharge.
4 : Schéma d'une voûte d'arête.
5 : Arc cintré.
6 : Arc tiers-point.
7 : Arc en anse de panier.
8 : Arc surbaissé.
9 : Arc en lancette.
10 : Arc surbaissé en tiers point.

→ Principes de répartition des charges.

LE BÂTI TRADITIONNEL DE L'AIN, CONNAÎTRE ET AGIR - C.A.U.E 01 / P.P.A / U.D.A.P 01 / CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN - VERSION 07/2021 - 16



MAISON MUSY

6

ÉTAT DES LIEUX

MAISON MUSY AU CŒUR DU QUARTIER « EN BOURRAVIER »



MAISON MUSY | ÉTAT DES LIEUX

Voir les différences avec les études déjà réalisées par la commune sur ce bâti.

Assurer le clôt-couvert de la Maison Musy afin de ne pas mettre en péril la bâtisse.

Situation

La maison Musy est au cœur du quartier « En Bourravier ». Elle participe à un ensemble des bâtis en alignement sur voie à l'ouest, inscrite dans une **séquence urbaine cohérente**, marqueur du **patrimoine bâti ordinaire** correntin. La maison est au nord de l'intersection de la rue « En Bourravier » et de la voie menant au lavoir.

Cette situation permet des accès directs depuis la rue à l'ouest et une position en surplomb de la dépression topographique dans laquelle se loge le lavoir, offrant des **vues dégagées en façade est sans vis-à-vis direct**.

Cette configuration bâtie et foncière est très contrainte par : le bâtiment mitoyen au nord, par les voies très étroites à l'ouest et au sud, à l'est c'est la topographie qui restreint le déploiement sur cette façade.

Composition bâtie

Le corps de bâti se divise en **3 travées est-ouest** identifiables par la présence d'épais murs de refend, réunies sous un seul et même volume de toiture.

La façade présente de grandes ouvertures cochères qui traduisent l'ancienne utilité agricole de ce bâti.



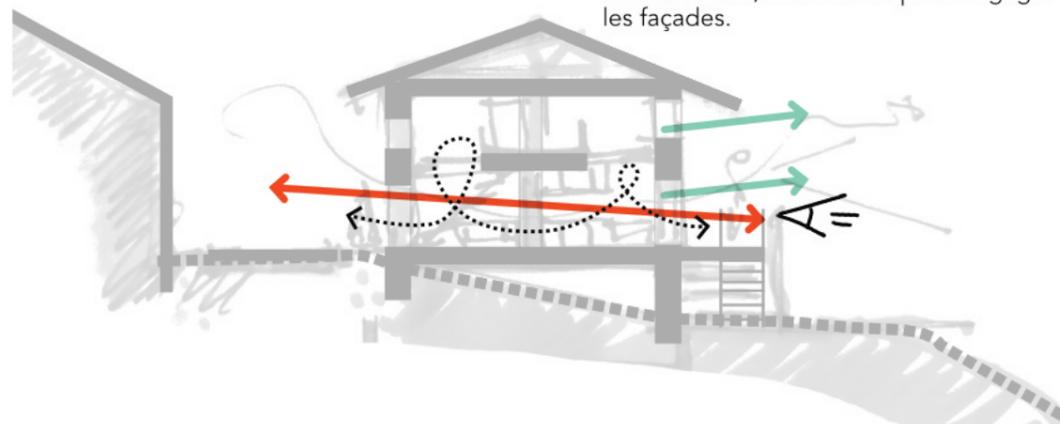
QUALITÉ DE L'EXISTANT

MAISON MUSY, PATRIMOINE BÂTI ORDINAIRE



ORGANISATION FONCTIONNELLE

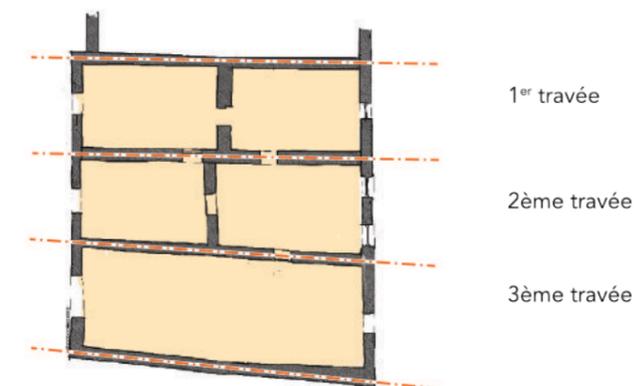
- + Conserver les travées est-ouest, tramant les scénarios de la réhabilitation.
- + Conserver la composition de la façade sur rue, tout en intégrant les contraintes des hauteurs des niveaux intérieurs ;
- + Préserver une double hauteur dans la travée centrale permettant de desservir les chambres.
- + Concentrer les locaux de services en cœur du bâti, des travées pour dégager les façades.



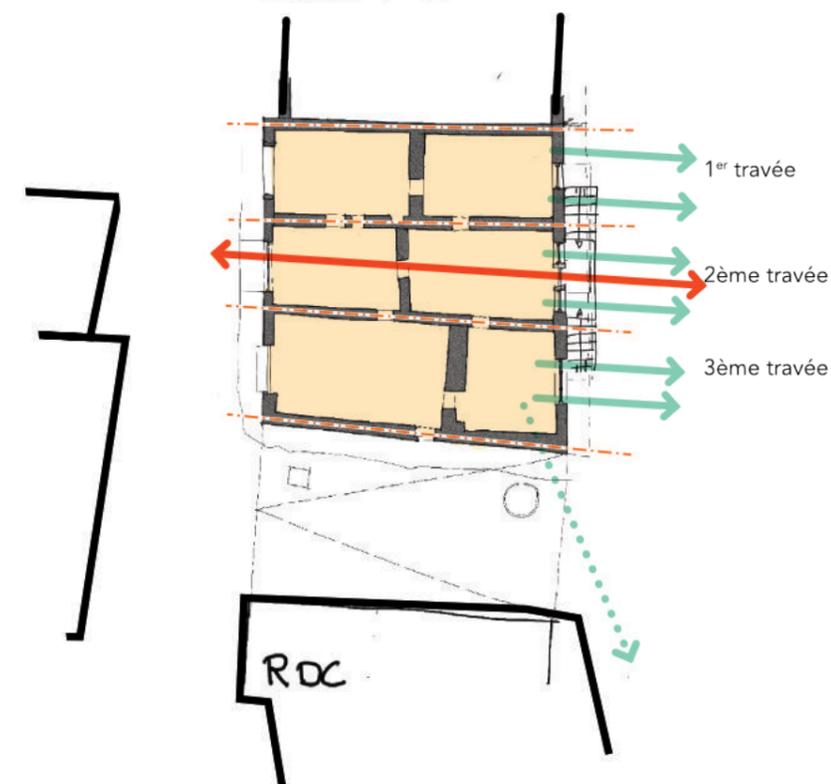
MAISON MUSY | RECOMMANDATIONS & SCHÉMAS D'INTENTIONS

MISE EN VALEUR ET PRÉSERVATION DE LA BÂTISSE INITIALE

- + Vérifier la structure et les possibles structurelles au plus tôt (BE structure).
- + Conserver le volume initial de la masse bâtie (même si loggia, conserver le volume bâti).
- + Préserver les ouvertures cohérentes avec le bâti existant sur la façade est (porte cochère en RDC, etc.), dimensions plus hautes que larges en conservant un dessin historique (à proscrire un seul battant toute ouverture).
- + Effectuer la réfection de la toiture, de la charpente, en intégrant l'isolation et la composition d'ouvertures zénithales (dimensionnement plus long que large, voir références).
- + Mettre en œuvre une isolation en cohérence avec le mode constructif du bâtiment.
- + Restaurer les façades en offrant :
 - > Mettre en œuvre des enduits à chaux en marquant les pieds de façades et conserver les linteaux en pierre, appuis de baies maçonnées, encadrements ;
 - > Conserver des volets extérieurs et en évitant les volets roulants ;
 - > Composer un projet chromatique globale (teintes menuiseries, volets, enduits de façades, etc.), proscrire le blanc et les gris anthracite.

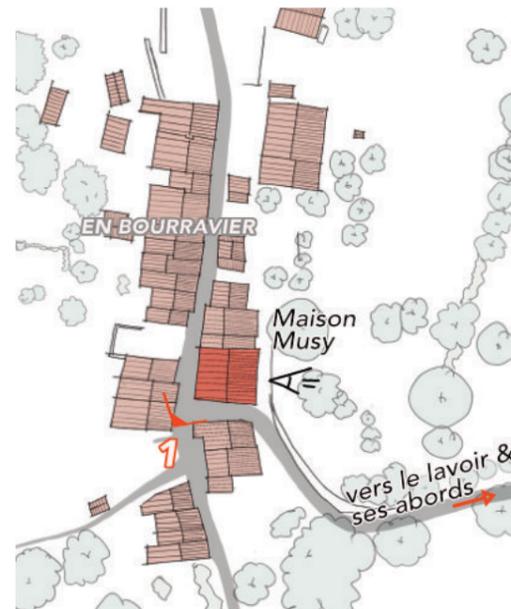


ETAGE R+1



SCHÉMAS D'INTENTIONS

DIVERSES ORGANISATIONS POSSIBLES



MAISON MUSY | SCHÉMAS D'INTENTIONS



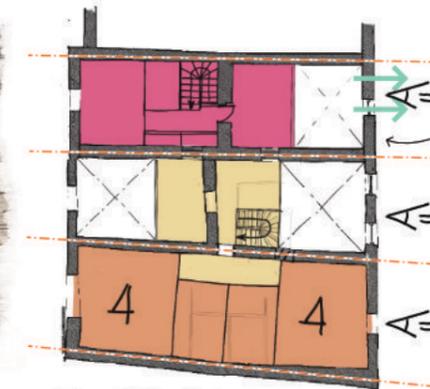
DIVERS SCÉNARIOS



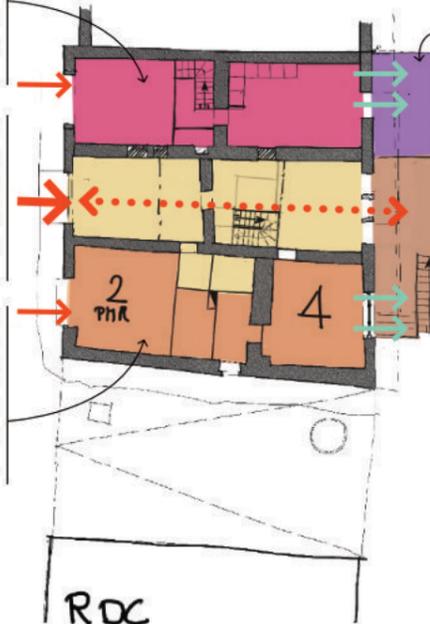
Légende

- Gîte, **espace commun** : espace de repos, espace de cuisine
- Gîte, **espace intime** : chambres ou dortoirs ou salles de bains
- Gîte, **espace extérieur** : terrasses ou loggias
- Logement indépendant**
- Logement indépendant, **espace extérieur** : terrasses ou loggias

INVARIANTS



ETAGE R+1



Offrir un logement traversant dans la première travée, vigilance encas l'apport de luminosité (envisager l'apport de lumière en modifiant l'ouverture en façade et/ou ouverture zénithale).

Envisager la réalisation d'un logement sur 2 niveaux, avec une entrée cochère au logement (permettant le stationnement).

Entrée principale du gîte, sur la travée centrale, en conservant la double hauteur coté rue et offrant un espace collectif traversant.

Envisager une chambre PMR (chambre+sanitaire) avec une entrée directe de plain-pied ; cette chambre peut être louée séparément du gîte.

Façade est à composer en respect de l'existant et des possibles de la structures : envisager une conception d'espaces extérieurs généreux sur 1 à 2 niveaux travaillant d'un seul simple volume bâti (pouvant pour part être ajouré).

Organiser le stationnement aux abords du lavoir et prévoir une place dépose-minute aux abords du gîte dont une place PMR.

en direction du lavoir & ses abords

RÉFÉRENCES : HÉBERGEMENT TOURISTIQUE RURAL

COMPOSER EN RESPECT DE L'EXISTANT ET DU CONTEXTE

6. MAISON MUSY



RÉFÉRENCE Chambres d'hôtes, Elément Terre - BAUDRIERES (71)



© Elément terre ; Le tulpiper ; Le LIPO



PROGRAMME :

Rénover un ancien corps de ferme pour accueillir un ensemble de chambres d'hôtes, modulables en gîte rural suivant la demande.

CONCEPTEURS :

VIEUXMAIRE Philippe - architecte
LIPO

MAÎTRE D'OUVRAGE : Maitrise d'ouvrage privée

ANNÉE DE RÉALISATION :

2016

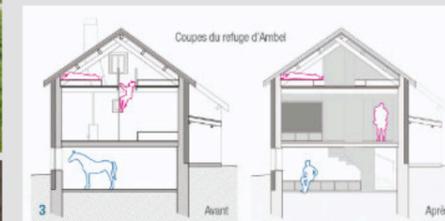
SURFACE :

170 m²

COÛTS :

205 000 € HT

RÉFÉRENCE Refuges du plateau d'Ambel 3 - OMBLÈZE (26)



© Bastien Defives Transit, © CAUE Drôme, © CoCo Architecture, © Edouard Decam



PROGRAMME :

Rénovation de 3 refuges
Gardiol, 2019 / Tubanet, 2020 /
Ambel, 2022

CONCEPTEURS :

CoCo Architecture - architecte mandataire
Domélio - thermique

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Département de la Drôme

ANNÉE DE RÉALISATION :

2019

SURFACE :

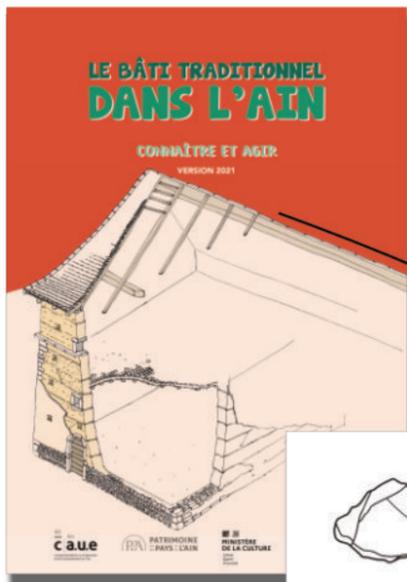
328 m²

COÛTS :

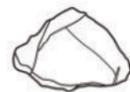
Coût d'opération (travaux, honoraires et frais divers) : 551 370 € HT dont 464 107 € HT de travaux

RÉFÉRENCES : BÂTI TRADITIONNEL DANS L'AIN

CONNAÎTRE POUR AGIR



https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2021_09/02/100778-20210902-le-bati-traditionnel-ain2-red.pdf



2.1 LES MATÉRIAUX

LA PIERRE



" DANS LE TERRITOIRE DE CEYZÉRIAT, ON TROUVE DES CARRIÈRES DE PIERRE MUREUSE OU MOELLONS, DONT LA QUALITÉ EST EXCELLENTE. ON EXPLOITE DANS LA MONTAGNE DE CHÉNAVAL (...) POUR LA CONSTRUCTION DES PONTS ET TRAVAUX PUBLICS. ELLE A DEPUIS BEAUCOUP FOURNI AUX BÂTIMENTS DE BOURG, ET UN TIERS DE LA BRESSE PUISE À CETTE CARRIÈRE POUR SES CONSTRUCTIONS. "

Note du Préfet BOSSI en 1908. In : L'Homme et la pierre dans l'Ain, catalogue de l'exposition itinérante 1988. Conservatoire Départemental des musées des pays de l'Ain.



Dans le département de l'Ain, la pierre est représentée sous de **multiples formes** : les plus connues sont les calcaires d'Hauteville ou de Villebois. Les carrières de Villebois par leur situation à proximité du Rhône, ont été beaucoup employées en aval du fleuve pour la qualité du grain, sa dureté et la facilité du transport en cale. Ainsi, une grande partie des immeubles du vieux Lyon sont construits avec ce matériau. Dans le Bugey, les constructions en pierre prédominent, aidées par la présence de nombreuses falaises ou d'affleurements d'ardoise. Souvent sur ce secteur, les limites parcellaires sont matérialisées de **pierres dressées**, parfois appelée cadettes comme à Cheignieu-la-Balme.

Dans la Dombes ou la Bresse, les **galets** morainiques charriés par l'ancien glacier sont nombreux. Les gravières*, pour certaines encore en activité, illustrent un intérêt pour cette ressource homogène et abondante. Les soubassements* des maisons de ce territoire utilisent, par lits, ces galets, en particulier dans des appareils en arête de poisson* où peuvent alterner tuiles de récupération, briques ou carrons* pour isoler la maison de l'humidité. Dans le Val de Saône, les sables et argiles de teintes variées se retrouvent traditionnellement sur les enduits colorés des façades.

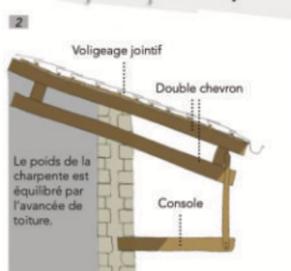


- 1 : Clôture en pierre dressée - Cheignieu-la-Balme (01).
- 2 et 3 : Carrière d'Hauteville (01) vers 1900 et aujourd'hui - © DR et Euromarbre.
- 4 : Extrait du cahier de recommandation de Trévoux illustrant le lien entre les couleurs et les matériaux locaux, ici le sable de Saône - CAUE.



4.5 LES GRANDES TYPOLOGIES BÂTIES

LA MAISON VIGNERONNE



- 1 : Plan masse du village vigneron de Mérisignat (01).
- 2 : Regroupement de maisons vigneronnes - Mérisignat (01).
- 3 : Détail d'un toit à bascule.
- 4 : Grangeon - Hameaux des Combes Jasseron (01).

Dans les bourgs et hameaux, les maisons vigneronnes sont inscrites en **alignement sur rue**. Elles créent des **séquences urbaines cohérentes**. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la culture de la vigne a participé au développement des villages vigneronains. La vigne est rarement la seule activité du paysan qui possède parfois des terres de cultures et quelques têtes de bétail. On parle alors de maison de polyculture-vigneron plus que de maison vigneronne. Cette maison est un véritable élément **identitaire du territoire**. Isolée ou regroupée en villages ou hameaux, elle est à la fois lieu de vie et espace de travail pour le vigneron. De facture modeste et vernaculaire, ces habitations présentent des caractéristiques communes. Leur forme et leur organisation reste en lien avec l'activité qu'elles abritent : escaliers extérieurs, forte toiture débordante, cave en rez-de-sol, pièces de vie en étage. Les maisons du **Bugey** présentent des adaptations au modèle comme les pas d'oiseau en façade pignon, ou une récurrence de celliers au niveau de la rue, alors que dans le **Revermont** les maisons vigneronnes privilégient les **caves à demi-enterrées**.

Ces caractéristiques s'expliquent par la nécessité de conserver le vin plus ou moins longtemps selon le pays. Les **grangeons** sont des édifices indispensables au vigneron : il y remise son matériel et s'y abrite par mauvais temps. On note là encore une différence entre le Val-de-Saône, où l'on parle de cadole, et le Bugey où s'emploie le terme de grangeon. Les plus modestes se limitent à un simple abri. Certains présentent des foyers pour s'y réchauffer, d'autres sont voûtés.

Aux XVII^e et XIX^e siècles, la croissance d'activité économique vigneronne et l'industrialisation des pratiques ont favorisé l'implantation de domaines plus conséquents, construits sur le principe de **maisons bourgeoises**, mais dans les vignes. Ces grandes demeures confortables se développent sur un modèle caractéristique de l'époque : une maison à la façade ordonnancée plantée de grands arbres (cèdres, chênes, tilleuls,...).



5.12 INTERVENIR SUR L'EXISTANT

AMÉLIORER LES PERFORMANCES THERMIQUES



Laine de roche



Quate de cellulose



Panneau chanvre



Laine de coton

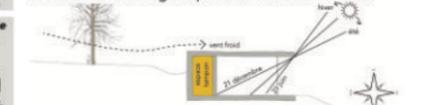


Laine de mouton



Panneau liège

Améliorer les performances thermiques d'un bâtiment commence par un diagnostic complet sur l'enveloppe du bâtiment. L'isolation par l'extérieur ne convient pas à tous les bâtiments. Elle peut banaliser un édifice par une dissimulation des encadrements de baie*, effacement de modénature* ou forçets*... Elle occasionne, par exemple sur les murs en pisé, une perte d'inertie et peut accumuler l'humidité sur l'épiderme du pisé, occasionnant à la longue de graves désordres. La plus grande part des déperditions d'un logement se situe au niveau de la toiture avec, en moyenne, environ 20% des déperditions totales d'un logement. Les isolants **bio-sourcés** allient production locale, performances **thermique** et **hydraulique**, qualité de l'air intérieur, acoustique renforcée, préservation des ressources, durabilité, recyclage en fin de vie... Les matériaux naturels associés à la bonne orientation du bâti, la présence d'espaces tampon (combles, pièces non chauffées...) et généralement l'épaisseur importante des murs anciens offrent aux bâtis traditionnels des propriétés **régulatrices** et **perspirantes** intéressantes que les matériaux modernes ne gèrent pas. Le mode de chauffage dépend de l'isolation choisie.



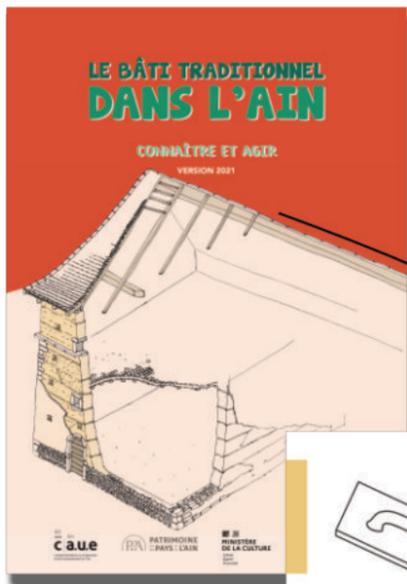
Comparatif, non exhaustif, de divers isolants bio-sourcés :

Coût :	faible	moyen	fort	
Isolation intérieure :	sol	cloison	plafond	comble
Isolation extérieure :	mur, derrière bardage	aux édifices patrimoniaux (atteinte profonde aux proportions et modénatures)		
Qualités :	confort d'hiver	confort d'été	humidité	
Efficacité :	faible	moyenne	forte	

Pour mémoire : La performance thermique d'un isolant est caractérisée par sa résistance thermique R. 32 cm de laine de verre : R = 8. 40 cm de laine de verre : R = 10.

RÉFÉRENCES : BÂTI TRADITIONNEL DANS L'AIN

CONNAÎTRE POUR AGIR



https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2021_09/02/100778-20210902-le-bati-traditionnel-ain2-red.pdf



5.19 INTERVENIR SUR L'EXISTANT BIEN CHOISIR SA TEINTE D'ENDUIT



De nombreuses communes du Bugey et de l'Ain, disposent d'un **nuancier communal** souvent annexé au PLU. Son but est de **préserver les unités et harmonies** de teinte d'un village, d'un bourg ou d'un hameau.

Cette sélection est issue des teintes de matériaux locaux, les galets, sables, grès, calcaires, argiles ou de matériaux transformés sur place, la brique, la tuile ou l'usage ancestral des ocres colorés.

L'emploi d'une **gamme définie** (pour les façades, les menuiseries, les devantures ou les toitures) a un rôle important dans la **cohérence**, l'ordonnement et la mise en valeur des linéaires de rues et des îlots urbains. Plus globalement son usage permet de conserver l'identité du territoire de la commune.

La charte propose un choix restreint, issu du site, utilisable par tous dans un **référentiel NCS ou RAL universel**.

Exceptionnellement, s'il est argumenté, le choix peut déroger selon la nature du bâti, des traces de badigeons anciens, une étude historique motivée, l'avis de l'architecte des bâtiments de France...

Les tons clairs sont à privilégier pour les édifices étendus, les tons soutenus pour les édifices étroits afin d'accentuer un dynamisme chromatique dans la rue.

Pour toutes les **menuiseries** d'un même bâti on choisira une **teinte unique** avec une possibilité de jouer sur un ton plus ou moins rehaussé pour les ferronneries ou les huisseries.

En revanche, la devanture commerciale peut différer dans le choix chromatique afin de mieux la démarquer.

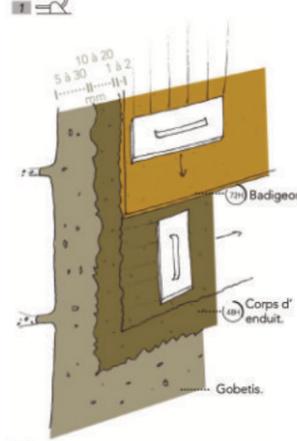
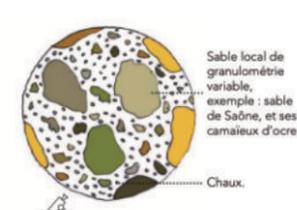
La classification **NCS** (Natural Color System) est un référentiel universel inventé en 1920 par le Scandinavien Colour Institute. C'est l'un des systèmes les plus complets pour exprimer une teinte d'enduit. Il est utilisé principalement pour qualifier les teintes de badigeons ou les enduits de façade. Le codage des couleurs se décompose en trois entités :
- La teneur en noir, en pourcentage par pas de 10.
- La saturation, du pâle au soutenu, en pourcentage par pas de 10.
- La teinte, par un code à deux chiffres correspondant au pourcentage du mélange de deux couleurs fondamentales
R pour rouge, Y pour jaune, G pour vert, B pour bleu. Ex : NCS 5 3060-B est un bleu clair moyennement saturé.

La classification **RAL** (Rutherford Appleton Laboratory) est un système de correspondance européen inventé en Allemagne en 1927. Contrairement au référentiel NCS, il est beaucoup plus restreint en nuances : 213 teintes contre 2030 en NCS. Il est à réserver aux teintes de menuiseries ou serrurerie. Chaque chiffre correspond à un nom unique traduit en six langues (allemand, anglais, français, espagnol, italien et néerlandais). Ex : RAL 6013 Schilgrün - Reed green - vert jonc - verde caña - Verde canna - rietgroen

Les édifices d'intérêt local peuvent recevoir le label de la Fondation du Patrimoine dans le cas de travaux d'ensemble, visibles depuis l'espace public, respectueux des techniques et matériaux d'origines.

Attribué pour 5 ans, les propriétaires peuvent bénéficier d'un avantage fiscal permettant de déduire 50% minimum du montant des travaux du revenu imposable et bénéficier d'une subvention de 15 à 30% du Conseil Départemental de l'Ain.

5.15 INTERVENIR SUR L'EXISTANT REFAIRE SON ENDUIT A LA CHAUX



Depuis l'**Antiquité**, l'enduit traditionnel est la chaux. Elle est le produit de la calcination du calcaire. Ses qualités sont sa porosité (diminution des phénomènes de condensation ou de remontées capillaires), ses propriétés bactéricides, l'imperméabilité à l'eau de ruissellement grâce à la formation de calcin*, une certaine élasticité qui évite - en partie - la formation de fissures et sa capacité à se patiner avec le temps.

On distingue deux types de chaux :

- La **chaux aérienne** fait sa prise majoritairement à l'air. Elle est plus pure en calcaire, on la préfère pour les badigeons,
- La **chaux hydraulique** fait majoritairement sa prise à l'eau. Elle contient une fraction d'argile.

Deux options se rencontrent :

- L'enduit à la chaux est en bon état mais présente un léger farinage, la teinte ne convient pas. Le ravalement peut consister à un simple badigeon tiré,
- L'enduit à la chaux est en mauvais état (décochage par plaques, fissuration, faïençage...).

Le support doit être préalablement préparé par un décroûtage, les éventuels joints au ciment sont piqués*.

Le ravalement consiste à une reprise de la façade en trois passes sur support humidifié :

- Le **gobetis**, qui est la couche d'accroche avec une chaux dosée en liant et un sable grossier.
- Après séchage d'au moins 48 heures, le **corps d'enduit**, tiré à la règle ou à la taloche dans un mouvement horizontal.
- Après séchage d'au moins 72 heures, enduit de finition, dit aussi **badigeon** dans un mouvement vertical pour laisser la pluie glisser et ne pas pénétrer le support. Ce badigeon offre la finesse du grain au mur et une protection à la pluie du corps d'enduit grâce à la prise du calcin*.

Dans le gobetis ou le corps d'enduit, on peut ajouter du chanvre* ou de la pouzzolane* fine afin d'apporter une correction thermique.

5.20 INTERVENIR SUR L'EXISTANT FINITIONS D'ENDUIT CHAUX



La couche terminale de l'enduit appelée **enduit de finition** peut avoir **divers rendus** suivant que ce dernier ait été travaillé, lavé ou brossé lorsque la paroi enduite est encore fraîche et humide.

Afin de limiter au maximum les effets d'encrassements ou de dépôts d'impuretés (pollens, particules fines, pollution atmosphérique...) cet enduit doit **être le plus lisse et le plus homogène possible**. Les enduits tyroliens, grésés ou projetés-écrasés, sont ainsi à proscrire pour ces raisons ainsi que pour le fait qu'ils soient inesthétiques et non traditionnels au bâti ancien.

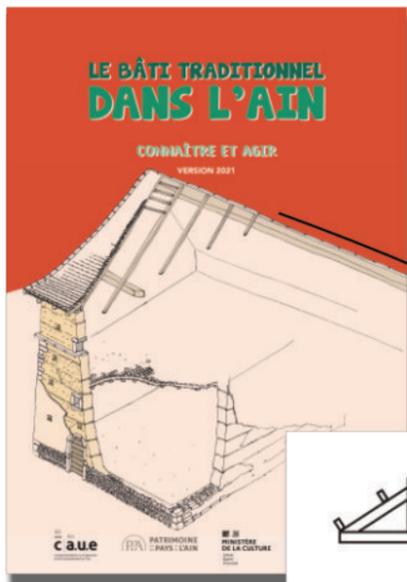
Le rendu final de l'enduit est réalisé par le maçon ou le façadier au moment où la chaux est encore fraîche, malléable avec, suivant le cas, une taloche, un grattoir, une brosse ou une éponge.

Nous pouvons distinguer quatre grands types de finitions repérées ci-contre, de l'effet le plus fin à l'aspect le plus rustique.

- Le **rendu taloché** (repères 1 à 4) est une finition qui peut avoir le plus de déclinaisons. Au moyen d'une taloche lisse, avec de petites aspérités ou muni d'une éponge, le maçon effectue sur le corps d'enduit encore frais de petits mouvements circulaires.
- Le **badigeon cordé** (repère 5) est la finition la plus courante dans les enduits dits "à trois passes". Le maçon vient badigeonner le corps d'enduit par un badigeon à la chaux colorée et une application verticale afin que l'eau de pluie infiltre au minimum le support.
- Le **rendu gratté** (repères 6 et 7) est réalisé au moyen d'une taloche-grattoir. Lorsque l'enduit s'est raidi, soit environ 3 à 8 heures après l'application, le maçon réalise des mouvements circulaires pour retirer de 2 à 3 mm d'enduit.
- Le **rendu brossé lavé** (repère 8) est réalisé au moyen du passage d'un jet d'eau quelques heures après l'application du corps d'enduit. L'enduit peut aussi être travaillé au moyen d'une éponge et d'une brosse fine en acier. Les grains de sable sont plus ou moins visibles et influent la couleur de l'enduit suivant leur taille et leur teinte.

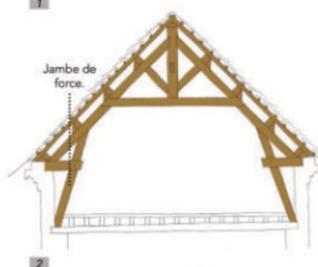
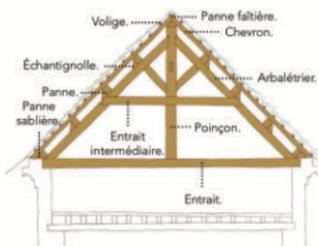
RÉFÉRENCES : BÂTI TRADITIONNEL DANS L'AIN

CONNAÎTRE POUR AGIR



https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2021_09/02/100778-20210902-le-bati-traditionnel-ain2-red.pdf

3.13 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS LES CHARPENTES



Les charpentes traditionnelles sont définies en fonction de la longueur courante des troncs et des possibilités de transport du lieu d'exploitation jusqu'au lieu du chantier. Les pièces les plus grandes d'une charpente sont les pannes, les arbalétriers et les entrails. Elles sont faites dans les essences les plus robustes, solides et locales comme le chêne de marais ou l'acacia. Au contraire, les chevrons et voliges sont composés à partir de bois souples comme le sapin.

Au-delà de 8 à 10 mètres de long, le transport devient compliqué. Il limite la profondeur du bâti à une dizaine de mètres. Cette contrainte est particulièrement visible par l'uniformité des gabarits construits ou le parcellaire des centres anciens.

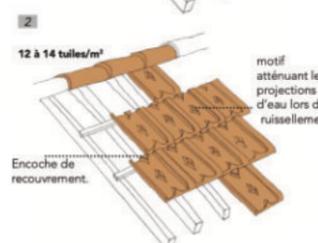
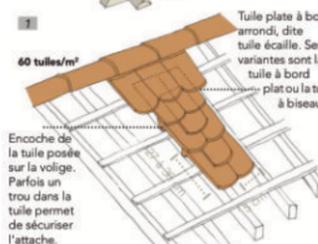
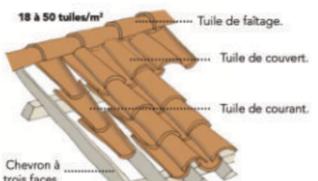
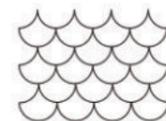
Lorsqu'une charpente est conçue pour un étage habitable, l'entrait est souvent remplacé par une jambe de force. On parle alors d'**entrait retroussé**. Le rôle structural du plancher inférieur est capital. Il joue un effet de tirant, c'est-à-dire qu'il reprend des efforts de traction entre deux poussées divergentes. Il évite le déversement d'un mur et l'écartement des pièces de charpente.

Au XIX^e siècle, le développement de l'industrie a conduit à privilégier les **charpentes métalliques**, au début rivetées. Leurs structures légères et leur grande portée permettent de favoriser l'apport de lumière naturelle au cœur de l'atelier au moyen de grandes verrières, ou sheds, qui forment les toitures en dents de scie caractéristiques des bâtiments industriels. La partie vitrée est généralement orientée au nord pour profiter des apports solaires, indirects et constants.

- 1 : Élévation d'une ferme à entrait droit.
- 2 : Élévation d'une ferme à entrait retroussé.
- 3 : Coupe d'une charpente à coyau typique des fermes du pays de Gex.
- 4 : Charpentes en sheds pour un entrepôt de bricolage - Dardilly (69).
- 5 : Transformation d'une usine en théâtre - La Comédie - Saint-Étienne (42).

LE BÂTI TRADITIONNEL DE L'AIN, CONNAÎTRE ET AGIR - C.A.U.E 01 / PPA / U.D.A.P 01 / CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN - VERSION 07/2021 - 26

3.14 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS LES COUVERTURES



La couverture est la cinquième façade de la maison. Elle s'adapte à la pente donnée par la charpente. Traditionnellement, le choix des matériaux dépend des ressources locales et de la richesse des propriétaires.

- **La tuile canal** est réservée aux pentes moyennes. Elle est courante dans la Dombes et la Bresse.

- **La tuile plate**, assez courante dans le Revermont, le Bugey, les crêts et piémonts du Jura. Elle convient aux pentes fortes (supérieur à 45°) et, en particulier, pour les petits édifices hauts et isolés comme les pigeonniers.

- **La tuile losangée à emboîtement** dans son format petit moule, a été inventée dans les années 1840. Elle est à éviter pour les édifices construits avant cette date. Plus économique et plus légère avec son faible recouvrement, elle s'adapte à toutes les pentes au dessus de 17°.

- **L'ardoise grise** de Savoie est réservée aux couvertures de certaines églises (en particulier les clochers), aux bâtis remarquables et aux brisis* des toitures mansardées*. Ses intérêts sont sa durabilité, son imperméabilité et sa légèreté par rapport à la tuile. Elle laisse plus facilement glisser la neige d'où son emploi courant en moyenne et haute montagne.

- **La tôle ondulée** démocratisée à partir des années 1830, se retrouve souvent en substitution de couverture en bardeau de bois pour les toitures des bâtis agricoles (nombreux exemples sur plateau du Retord ainsi que pour la couverture de la Chapelle du Retord).

- **Le zinc** peut se rencontrer dans le Haut-Bugey et les édifices du XIX^e siècle sur les joints debouts lors des rehausses de toit.

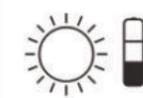
- **La tôle bac acier** peut être utilisée pour les bâtiments industriels ou agricoles ou les extensions contemporaines mesurées. Il est préférable qu'elle soit laquée mate et d'une couleur soutenue (gris foncé, brun, ocre rouge brûlé...).

- 1 : Toiture en tuile canal.
- 2 : Toiture en tuile plate.
- 3 : Tuile losangée à emboîtement appelée aussi tuile losangée mécanique.
- 4 : Château de Fléchères - Fareins (01).

Les ailes latérales du château de Fléchères ne sont pas en ardoise, comme c'est le cas pour le corps principal, mais en tuile plate vernissée. Ce choix, plus économique permet aussi de renforcer la perspective par différenciation des matériaux.

LE BÂTI TRADITIONNEL DE L'AIN, CONNAÎTRE ET AGIR - C.A.U.E 01 / PPA / U.D.A.P 01 / CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN - VERSION 07/2021 - 27

5.34 INTERVENIR SUR L'EXISTANT INTÉGRER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



Produire son énergie grâce au soleil, sur sa parcelle, au plus près de ses besoins peut être intéressant pour des questions d'autosuffisance de promotion des circuits courts ou de sobriété financière.

Le solaire est une technologie aujourd'hui mature avec un laboratoire de recherche proche du département, l'institut national du soleil implanté au Bourget-du-lac à Technolac en Savoie.

L'important est de réfléchir à une installation la plus harmonieuse possible, en diminuant au maximum les impacts visuels des capteurs.

Ainsi, il est préférable d'opter pour une ligne continue en bas de pente ou regroupés sur une extension mesurée à deux pans ou à monopente.

Dans les secteurs monuments historiques, l'installation est systématiquement soumise à une instruction architecte des bâtiments de France. Le projet pourra être conditionné au fait que l'impact depuis l'espace public soit le plus neutre possible. (compacité, encastrement ou revêtus filtre ocre brun (illustrations 4 et 5) pour s'intégrer dans le pan de tuiles...). Dans le cas de l'usage du zinc ou du cuivre, certains fournisseurs adaptent le format à la trame de joints debouts (illustration 2), donnant l'effet, à distance de voir une verrière. Ces modèles intégrateurs ont l'avantage de respecter l'harmonie des bâtis traditionnels anciens.

Pour les exploitations agricoles, le couvrement total d'annexes neuves (illustration 1) permet de regrouper de manière homogène la production sans morceler l'apparence et l'intégrité d'une ferme ancienne.

De même le développement d'un **agriphtovoltaïsme** raisonné et intelligent peut être encouragé (illustration 6). La présence de toitures à pans multiples ou entre coupées de lucarnes s'oppose à l'implantation de capteurs solaires.

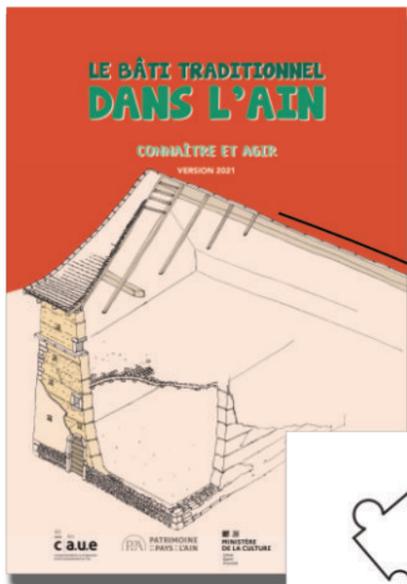
- 1 : Couverture d'une annexe agricole Saint Eloi (01). © SP/CAUE de l'Ain.
- 2 : Panneau solaire adapté au joint debout. © Rheinzinc.
- 3 : Opération immobilière neuve intégrant des panneaux solaires en sheds - Halle Pajole, Jourda Architectes Paris 18^e (75).
- 4 : Tuile max solaire s'adaptant à une trame de tuile canal. © Edilian.
- 5 : Tuile solaire alpha. © Edilian.
- 6 : Exemple d'agriphtovoltaïsme avec une ligne protégée de la grêle. © Sun'Agri.



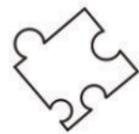
LE BÂTI TRADITIONNEL EN BUGEY-GUY, CONNAÎTRE ET AGIR

RÉFÉRENCES : BÂTI TRADITIONNEL DANS L'AIN

CONNAÎTRE POUR AGIR

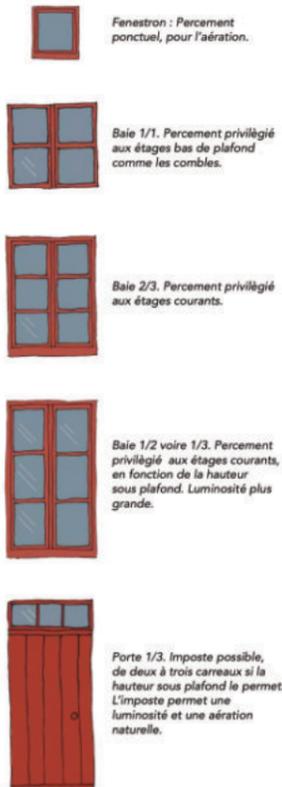


https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2021_09/02/100778-20210902-le-bati-traditionnel-ain2-red.pdf



3.5 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

LES OUVERTURES



Fenestron : Percement ponctuel, pour l'aération.

Baie 1/1. Percement privilégié aux étages bas de plafond comme les combles.

Baie 2/3. Percement privilégié aux étages courants.

Baie 1/2 voire 1/3. Percement privilégié aux étages courants, en fonction de la hauteur sous plafond. Luminosité plus grande.

Porte 1/3. Imposte possible, de deux à trois carreaux si la hauteur sous plafond le permet. L'imposte permet une luminosité et une aération naturelle.

La proportion traditionnelle des baies est la **dimension plus haute que large** avec une préférence pour le 1/2, 1/3 voire 2/3 suivant la hauteur du plancher.

Les encadrements des baies sont mis en valeur de différentes manières : pierre de taille, brique, badigeon en rehaut plus clair que le fond de façade (souvent blanc cassé ou ocre sur une quinzaine de centimètres autour de la baie), ou contours soignés en trompe-l'œil. Parfois, un fin liseré brun ou ocre foncé marque la transition entre l'encadrement et le fond de façade. Outre un intérêt esthétique, car il agrandit visuellement la baie, l'encadrement permet de protéger la façade des chocs au même titre que la chaîne d'angle.



Décor peint sur une maison à Revonnas (01) - © UDAP de l'Ain.

Les pierres de taille sont destinées à être vues. Elles sont taillées sur au moins trois faces rectilignes. La partie visible peut être layée*, bouchardée* ou un bosselé pour souligner les jeux d'ombres d'une chaîne d'angle ou soigner un soubassement*.

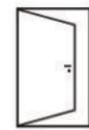
Les surfaces de pierre non taillée, en dehors des annexes, sont destinées à être protégées par un enduit à la chaux*.

La **menuiserie**, qui est soit la porte soit la fenêtre, est placée dans le mur en feuillure, c'est-à-dire dans une entaille dans le mur destinée à recevoir, par l'extérieur, la menuiserie. À l'intérieur, les raccords sont gérés au moyen de baguettes moulurées.

En général, les portes sont badigeonnées par une peinture à l'ocre*. Ce pigment économique et naturel peut être privilégié pour une restauration. Il a l'avantage de ne pas s'écailer.

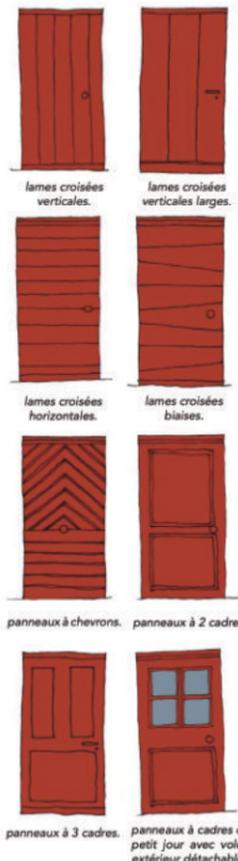


Des ouvertures traditionnellement plus hautes que larges.



3.6 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

LES PORTES



Les portes d'entrée présentent une grande diversité de dessins. En bois, elles sont généralement en larges **planches contrariées*** appelées aussi lames croisées, c'est à dire un assemblage dont deux à trois épaisseurs successives de planches alternent lattes horizontales et lattes verticales. Les lames donnant sur l'extérieur sont généralement verticales pour permettre à la pluie de glisser sans pénétrer.

Si la hauteur d'ouverture le permet, on trouve une imposte* vitrée de deux à quatre carreaux. A partir du XVI^e siècle, apparaît la porte à panneaux cadrée de baguettes moulurées en quart de rond*, demi-rond ou doucine*.

Le pied de la porte est soumis aux intempéries. Souvent le soubassement est doublé par un second plan de lames afin de prolonger, à moindre coût, la menuiserie.

Voir fiche 5.16 restaurer une menuiserie

La recette de la **peinture à l'ocre**, d'après les cahiers de l'association Terres et couleurs et le petit guide illustré de la peinture à l'ocre de Félicien Carli.

Préparation 1 heure

- 3,2 L d'eau ;
- 260 g de farine de blé ou de seigle ;
- 1 kg d'ocre ;
- 100 g de sulfate de fer (se trouve en pharmacie) ;
- 0,4 L d'huile de lin ;
- 4 cl de savon ;
- Mettre à ébullition 3 L d'eau ;
- Diluer la farine dans 20 cl. d'eau et verser l'eau bouillante ;
- Cuire pendant 15 min environ ;
- Ajouter le sulfate ;
- Continuer à cuire pendant 15 min ;
- Ajouter l'huile de lin ;
- Continuer à cuire pendant 15 min ;
- Ajouter le savon pour favoriser l'émulsion de l'huile de lin ;
- Laisser refroidir. Si trop épais rajouter de l'eau.

1 : Diversité et panoramas d'assemblages de portes en bois.



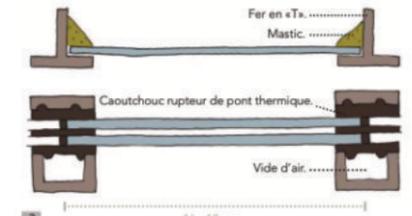
3.15 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

LES VERRIÈRES ET TABATIÈRES



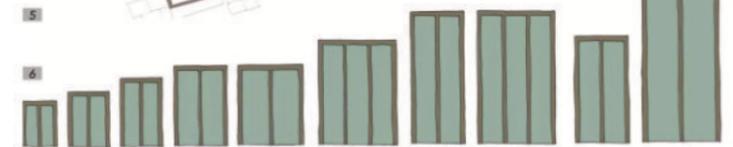
Les verrières, en ville, étaient à l'origine destinées à **éclairer** naturellement l'escalier central. Par extension, certains coeurs d'îlots étroits ont pu recevoir ce dispositif qui permet d'**assainir** une cour intérieure humide, en particulier là où les élévations sont hautes et que le soleil a du mal à pénétrer.

La verrière est inspirée des châssis agricoles, des serres où la vitre vient reposer sur une ferronnerie en fer plein à section en «T». Traditionnellement, le verre était tenu par du mastic vitrier à l'huile de lin.

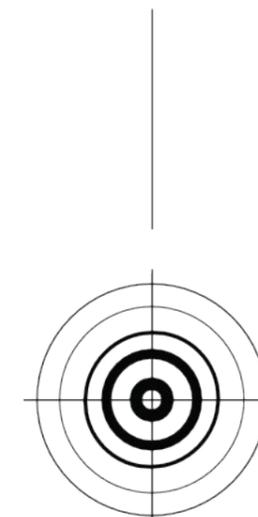


Une tabatière est une ouverture de toiture dont l'inclinaison suit celle du toit. Son ouverture pivote selon un axe horizontal fixé en haut de l'ouverture.

Pour des questions d'esthétique générale du bâti, il est préférable de privilégier un emploi mesuré des fenêtres de toit en respectant la **composition** générale de l'édifice (gabarits, alignement aux baies inférieures, absence de surépaisseur...). Certains fabricants proposent un redécoupage de la tabatière avec un ou plusieurs montants verticaux selon la longueur de la menuiserie. Ces modèles évoquent l'aspect des verrières traditionnelles.



1 : Verrière en cœur d'îlot - Tournus (71).
2 : Toit verrière - Saint-Rambert-en-Bugey (01).
3 : Coupes transversales comparatives entre un châssis simple traditionnel et un châssis thermique double vitrage.
4 : Principe d'alignement d'une verrière ou d'une tabatière.
5 et 6 : Principe d'ouverture et déclinaisons de tabatières.



SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

ÉVOLUTION DU CŒUR DE VILLAGE



CONCEVOIR UN PROJET GLOBAL

Composer un projet sur l'ensemble du cœur de village afin d'assurer une continuité une cohérence et une efficacité, passant notamment par l'élaboration d'un « lexique communal d'aménagement ».



1 QUALIFIER LES TRAVERSÉES DU CŒUR DU VILLAGE

Traverser les 3 quartiers

- + Mettre en oeuvre un **espace de rencontre linéaire** (zone de rencontre : voie partagée) en diminuant l'emprise de la voie permettant de **désimperméabiliser, planter, jardiner les frontages**, tout en assurant les seuils privés (issue d'une initiative communale + initiative citoyenne).
- + Marquer les **seuils des bâtiments principaux des quartiers** : « LES SEYZÉRIAT » (cimetière/église, local communal, mairie), « EN BOURRAVIER » (la maison Musy), « LA VILLE » (four banal).
- + Tramer un **maillage végétal** assuré par : les strates herbacées vivaces, grimpantes (privée et public du frontage), et la strate arborée.

Hiérarchiser et séquencer les voies de circulation

- + Marquer les **entrées de villages, réponses adaptées avec un lexique commun.**
- + **Séquencer les intersections avec la RD 98**, notamment la traversée de la route d'Hautecourt.



2 MARQUER LA PLACE DU 19 MARS 1962

Imposer la place comme une **place centrale**, étant traversée (par la voie menant à la mairie et en impasse jusqu'au hameau de Racouze), et intégrant tous les usages (arrêts de bus, accès église, local communal, terrasse, stationnement, etc.).



3 MÉNAGER LE LAVOIR & SES ABORDS

Concevoir un **projet paysager d'ensemble** pensé dans une logique frugale et reposant sur une qualification du lavoir et de ses abords, notamment par la plantation d'une canopée. S'assurer de relier le lavoir au quartier « LES SEYZÉRIAT ».



4 AGRANDIR ET MÉNAGER LE CIMETIÈRE

Envisager l'évolution des **terrasses basses pour accueillir les prochaines concessions** : reconstruction d'un mur entre les terrasses basses. Envisager la végétalisation du cimetière (désimperméabiliser et éviter de minéraliser les sols) et sa rénovation.



5 RÉHABILITER LE LOCAL COMMUNAL EN LIEU DE CONVIVIALITÉ

Réhabiliter le **local communal** (toiture et extension partielle dans un même volume bâti) en lieu de convivialité : bar communal, point relais épicerie, terrasse, sanitaire, etc. (Vigilances : vis-à-vis de la présence du transformateur adjacent le local, et vérifier la capacité structurelle, bureau d'études structure).



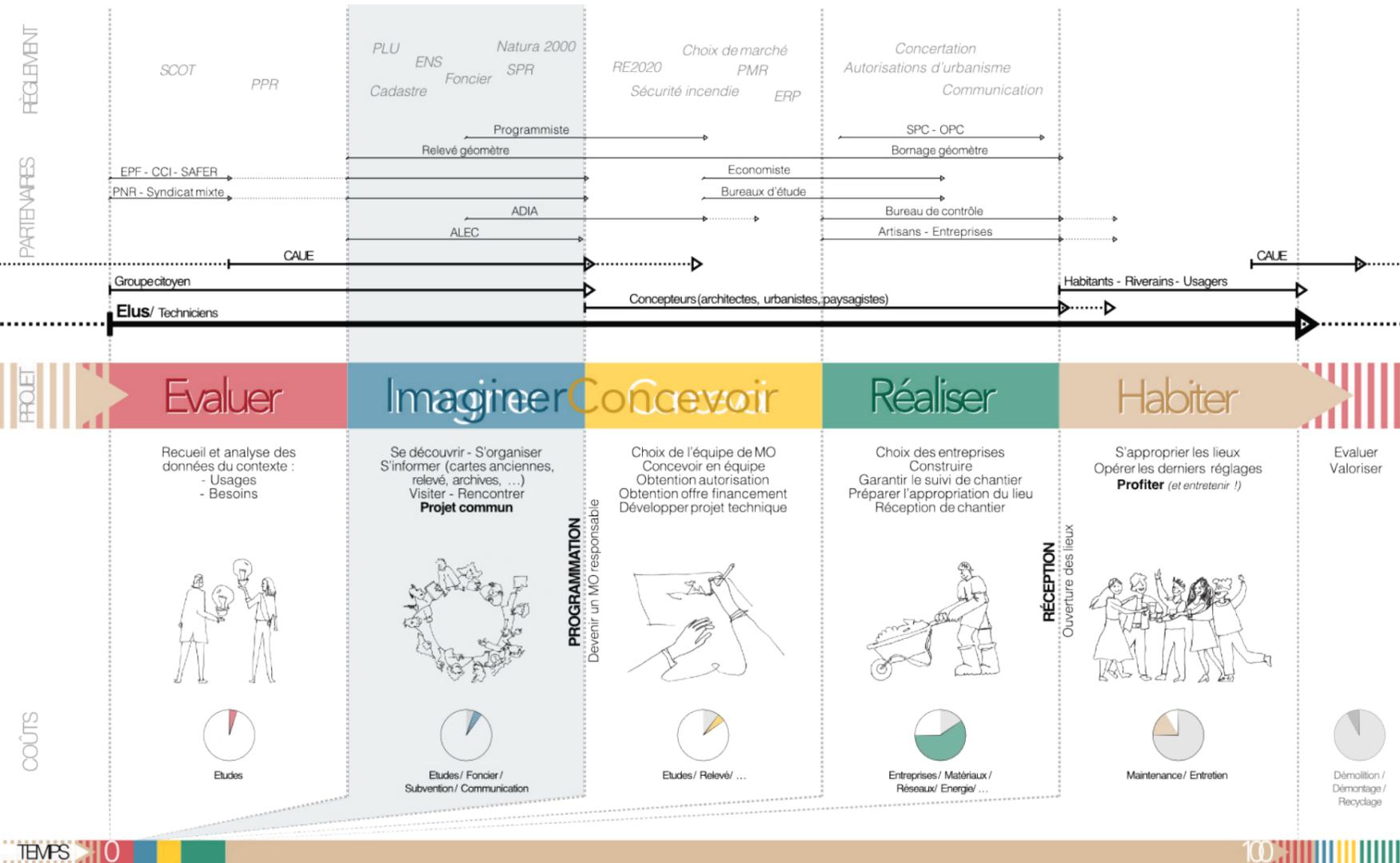
6 RÉHABILITER LA MAISON MUSY EN GÎTE COMMUNAL ET 1 LOGEMENT

Réhabiliter la bâtisse en respectant la **trame structurelle en 3 travées** est-ouest (imposant une organisation fonctionnelle ; **préserver ses qualités architecturales existantes**, réfection de toiture et extension. (Vigilance : assurer clôt-couvert sous peine de mise en péril de la bâtisse, et vérifier la capacité structurelle, bureau d'études structure).



- légende
- espace de rencontre linéaire, voie partagée
 - seuil d'intérêt à signaler
 - vue à préserver
 - entrée à signaler et intersection à hiérarchiser





Cette étude prend place dans la phase « Imaginer », et en constitue une des étapes, le cheminement du projet est encore conséquent, mais **préparer son projet en se laissant le temps de le faire mûrir, c'est gagner du temps** par la suite et éviter de commettre des erreurs. Le CAUE reste à vos côtés pour les étapes à venir, sollicitez-nous !

Pour que la réflexion puisse avancer et aboutir, il faut donner des **priorités et préciser les qualités attendues**.

Lorsqu'un projet, et un programme en adéquation avec ce projet aura été retenu, la mairie devra préciser ses attentes.

Le projet pourra ou non, selon ses orientations être développé par l'Agence d'ingénierie de l'Ain afin de définir une première enveloppe de travaux.

Ce dossier présente des principes d'évolution afin d'accompagner la commune dans le développement qualitatif de son projet. Il ne saurait engager une quelconque responsabilité technique ou administrative du CAUE.

À la suite de cette réflexion, un principe d'aménagement était retenu, la commune doit faire appel à un maître d'œuvre ou équipe de maîtrise d'œuvre adaptée au projet (architecte, paysagiste).

Pour prendre l'attache d'un maître d'œuvre pour la conception et la réalisation du projet, le maître d'ouvrage a l'obligation de respecter les règles légales. Le montant du ou des marchés de maîtrise d'œuvre détermine la procédure à suivre. Le maître d'ouvrage doit vérifier les seuils éligibles.

La commune peut s'adjoindre l'aide d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour mettre en place la procédure de sélection du maître d'œuvre et réaliser d'autres tâches administratives, techniques ou financières.

La maîtrise d'œuvre retenue pourra reprendre tout ou partie des principes développés dans cette réflexion ou apporter un autre regard avec d'autres qualités en prenant soin d'en informer le CAUE.

Légende : Frise du projet - CAUE01

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »
art. 1 Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture



Etude réalisée pour la commune de **Grand-Corent** par le CAUE de l'Ain dans le cadre des missions de conseil aux collectivités.

Auteurs : **Pauline VIGNON**, architecte-conseillère du CAUE de l'Ain.

Avec la collaboration de l'ensemble des membres de l'équipe du CAUE et le comité de suivi de la commune représenté par **Benjamin RAQUIN**, Maire de **Grand-Corent**.

Remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à ce travail, dont : l'IGN, le Plan Cadastral Français, les Archives Départementales de l'Ain, l'Observatoire des CAUE.

Coordination : **Baptiste MEYRONNEINC**, directeur du CAUE de l'Ain.
Directrice de la publication : **Patricia CHMARA**, présidente du CAUE de l'Ain.

01 Ain
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain

34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse

04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com
www.caue01.org

